Bulletin Municipal
Edition 2018 - n°27

LUGNY-LES-CHAROLLES

2018

Dénomination des Routes
+ Numérotation des Habitations
= Géolocalisation des Adresses

L'important est de trouver un nom qui ait un sens et une histoire

Centenaire 1918-2018

Pour que la lumière du sacrifice des morts ne s'éteigne jamais dans la mémoire des vivants

LUGNY LES CHAROLLES

Village jumelé avec MEX (Suisse)

Mex

Des Visages parmi d'Autres de l'Année 2018

Jeanne

Elyna

Jean-François

Jean-Philippe et Sylvie

Jean, 90 ans et tous les Conscrits de la Classe 8

Gordon et Patrice

Sally et Joëlle

Mot du Maire

L'année 2018 qui s'est achevée est bien dans la lignée des 4 ou 5 dernières qui donnaient déjà progressivement à chacun de nous le sentiment diffus que nous étions peut-être en train de changer de monde ou de société…

La prise en compte politique des enjeux liés au réchauffement climatique a eu une première conséquence inattendue : celle d'un sérieux réchauffement du climat social en France.
Le déclenchement du mouvement dit des « Gilets Jaunes » est le fait marquant de l'année écoulée. Il est sans doute la face émergée de choses plus profondément enfouies dans notre société, qui pourraient encore surgir plus tard et cristalliser sous d'autres formes en 2019 et qui semble vouloir remettre en cause notre modèle français de société.
Alors faut-il s'en féliciter ou en craindre la survenue ? Telle est la question posée à chacun d'entre nous.

Notre modèle social français est celui du mélange entre un État-providence et une Économie de marché, dont la base de départ à la fin de la 2ième guerre mondiale fut, au sein de la Constitution de 1946 puis celle de 1958, de protéger la population contre les grands aléas de la vie c'est-à-dire de donner à chacun, des droits d'accès à une retraite, à la gratuité des soins et à l'assurance chômage.

Au-delà d'autres éléments plus anciens comme la Déclaration des Droits de l'Homme issue de la Révolution Française de 1789, la reconnaissance des syndicats ou le statut protégé de la fonction publique, la protection sociale fut progressivement complétée en 60 ans par l'instauration d'un salaire minimum garanti puis d'une politique d'assistance aux handicapés, par l'instauration d'un Revenu Minimum d'Insertion ou encore par la Chartre de Protection de l'Environnement.

En échange de cette garantie d'accès pour chaque citoyen au bénéfice de tous ces droits ouverts par l'Etat providence de la République, le citoyen français doit exercer ses devoirs républicains parmi lesquels le principe du consentement à l'impôt, le respect de la loi et de la force publique.

Mais depuis quelques semaines la société française à fait naître en son sein – en le soutenant à près de 75% à ss débuts - un mouvement qui semblait indiquer que le consentement à l'impôt avait atteint une limite, que la préoccupation du pouvoir d'achat était devenu prioritaire, que celle de la transition énergétique ne l'était pas, que la reconnaissance des forces de l'ordre durant les menaces de terrorisme des années précédentes s'était transformée en quelques mois en défiance et en haine.

Depuis, d'autres revendications plus politiques sont encore venus s'ajouter aux demandes initiales jusqu'à remettre en cause les fondements même de la République qui, que l'on soit en phase avec elles ou non, constituent une remise en cause sévère de l'Etat, des politiques conduites ou des classes politiques, des élus qui les ont conduites depuis plusieurs décennies.

Pourtant, aucun pays au monde n'a une politique sociale plus protectrice que la France, certes, au prix d'un niveau de prélèvement fiscal le plus élevé au monde. Alors doit-on avancer, reculer, renverser la table, tout changer ? Tel est l'enjeu du débat qui s'opérera collectivement en 2019 dans la société française.

Alors il faut espérer que collectivement nous trouvions les ingrédients à la mise en place d'alternatives satisfaisantes pour un compromis social qui puisse éviter à la société des remises en cause trop radicales ou des basculements politiques trop hasardeux qui réduiraient irrémédiablement la marche de progrès pouvant concilier objectifs sociaux, environnementaux, financiers et économiques.

Le sage dit souvent que lorsque les hommes ne savent plus ou ils vont, il faut d'abord qu'ils regardent en arrière pour observer d'où ils viennent. En tant que concitoyens de la même société nous avons donc à réfléchir individuellement à ce qu'il est raisonnablement possible de demander à l'Etat et à ce que nous pouvons et devons faire pour lui et pour nous-même en échange, en s'appuyant sur nos héritages personnels et collectifs du passé.

Le Président de la République a proposé en Décembre que le temps soit pris en 2019 pour qu'un Grand Débat National soit organisé autour des questions fondamentales de notre modèle actuel et celui vers lequel nous souhaiterions collectivement évoluer dans les prochaines décennies.

Entre Mi Janvier et Fin Mars, la Commission Nationale du Débat Public organisera et coordonnera le Grand Débat autour des 4 thématiques choisies par le gouvernement : la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté et l'organisation de l'Etat et des services publics
(voir https://www.gouvernement.fr/le-grand-debat-national et https://www.debatpublic.fr/)

En tant que Maire, j'essaierai de prendre part au Débat National, en participant à son organisation, en y contribuant en tant que citoyen. J'ai passé 3 samedis de Décembre en Mairie pour accueillir les habitants souhaitant éventuellement participer à l'Opération Mairie Ouverte organisée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), je reste disponible pour chacun de vous pour faire remonter des doléances éventuelles. Une plateforme dédiée à l'opération #mairieouverte existe par ailleurs en ligne pour recueillir les doléances (https://www.flui.city/amrf/projects/29009-vos-doleances-vos-propositions)

Directeur de Publication et Réalisation : Patrick BOUILLON, Maire – Rédaction : Commission Communication
Crédits Photos Aériennes : Gérard ROSSINI 13200 ARLES Crédits Photos Locale : Alain LEBAS

En 2018 dans notre Commune de Lugny, une première phase de travaux d'aménagements a été réalisée aux abords de la Salle Communale et du Nouveau Cimetière et dont vous trouverez les détails en page 12 et 13.

La situation financière budgétaire est également détaillée pour 2017 (p10 et 11) et indique que les finances sont saines avec un clôture à 70k€ reportés en janvier dernier au budget 2018, et dont les données préliminaires du compte administratif 2018 (p14) indique une clôture à 66 k€ reportables au budget 2019. Cela permettra sans doute de pouvoir étudier une autre phase de travaux à planifier entre 2020 et 2021 d'un montant raisonnable autour du Monument aux morts entre l'église et l'ancien cimetière (p 15). Les travaux envisagés entre 2016 et 2018 au niveau de la Place de l'Eglise ont été pour l'heure remis à date ultérieure dans l'attente d'un contenu de projet plus consensuel et surtout cohérents avec les moyens financiers de la Commune (p 15).

Ce bulletin municipal 2018 présente un premier bilan plus détaillé du travail effectué au niveau de la Communauté de Communes LE GRAND CHAROLAIS qui a travaillé en 2019 pour redéfinir et harmoniser toutes ses compétences sur la totalité de son territoire et de ses 41 000 habitants (p 22 à 26).
Trois naissances de fillettes, un mariage et trois décès sont répertories à l'Etat-Civil 2018 de la Commune (p 8).

Cette année est celle du retour de notre Ecole à la semaine de 4 jours, après 3 rentrées entre 2014 et 2017 sur 5 jours. Le mercredi étant donc laissé de nouveau libre pour le repos des enfants par le RPI, les deux municipalités ont décidé en Août 2018 de mettre en place pour le rentrée de septembre, un dispositif gratuit à la disposition éventuelle des parents volontaires, afin de mettre en place une garderie et un transport des enfants au Centre de Loisirs de Colombier-en-Brionnais le mercredi matin. Cette décision vise a augmenter l'attractivité du RPI pour les familles de nos 2 villages, comme pour celles des communes dépourvues d'école qui sont autour, puisque les effectifs du RPI connaissent actuellement une baisse notable en deçà des 80 élèves, qui pourrait durer plusieurs années, en mettant en danger l'attribution de 4 postes d'institutrices par l'Education Nationale à notre RPI. La défense de l'existence du RPI avec 4 postes répartis sur 2 sites sera indéniablement un des grands sujets de travail des Municipalités en 2019 et 2020.

Coté effectif communal, le contrat aidé de 2 ans de droit privé de notre assistante administrative arrivant à son terme en Mars 2019, il sera converti en CDD de droit public pour une première période supplémentaire de 2 ans. Une mention particulière doit être faite à Frédéric MORIN et Jocelyne PALLOT pour la qualité des décorations de Noël de notre village, décidées et installées en toute autonomie, sans dépenses supplémentaires pour le budget communal (grâce à un don de matériel de Sally et Gordon WILLIAMSON avant leur départ et retour vers l'Australie et que nous remercions).

Enfin, 2019 verra l'étape importante de la définition officielle des noms des voies de notre commune ainsi que celle toute aussi officielle de la numérotation des habitations le long de ces voies. Le détail du processus vous est donné entre les pages 28 et 37 de ce bulletin. Le Conseil Municipal a réfléchi depuis 3 mois sur une proposition initiale d'une centaine de noms de routes et places depuis Octobre 2018.
La parole sera donnée à chacun d'entre vous pour faire vos remarques éventuelles sur cette proposition lors d'une consultation publique entre Mars et Mai 2019 à l'issue de laquelle le Conseil Municipal décidera des dénominations finales à l'automne 2019.
Le processus de dénomination/numérotation qui devrait être terminé avant la fin de notre mandat municipal en 2020, permettra de pouvoir laisser le champ libre à la connexion par la fibre optique très haut débit, des habitations de la Commune à l'armoire centrale de notre village (qui elle, est déjà connectée depuis 2016), puisque le Président du Conseil Départemental 71 vient d'annoncer que le plan de travaux de connexion initial (voir p 42) de 2023-2025 est ramené de 3 ans à 2020 à 2021, ce dont nous nous réjouissons tous !

Et puisque l'année 2020 se profile à notre horizon de temps et qu'elle se rapproche déjà à grands pas, dans moins de 13 mois nous serons tous appelés à nous exprimer pour les prochaines élections municipales de Mars 2020. J'appelle les candidats éventuels à une participation au sein du Conseil Municipal à se manifester durant l'année 2019 auprès des membres de l'équipe actuelle dont on sait déjà pour certains d'entre eux, qu'une décision de retrait pourrait se faire jour et libérerait ainsi des postes au sein de notre Conseil Municipal.
Nous étudierons les offres de participation volontaires en fonction des impératifs de représentativité d'une assemblée de Conseil Municipal.

Dans un contexte de défiance maximale de la population envers les élus, je fais néanmoins part de mon intention d'évoquer en 2019 avec le Conseil Municipal, la possibilité de briguer avec certains d'entre eux volontaires, un second (donc ultime) mandat à leur tête afin de conduire et présenter à vos suffrages en mars 2020 une liste de noms et porter ainsi l'action municipale pour encore 6 dernières années supplémentaires jusqu'en 2026, puis laisser démocratiquement la place à un successeur après avoir exercer 1 ou 2 mandats, selon votre choix à venir.

Pour conclure, j'adresse un grand merci à toutes les associations qui nous ont fait parvenir leur contenu pour la publication de ce bulletin ainsi qu'à Joëlle LAMBOROT et Sylvie LHENRY, de la Commission Bulletin qui ont pris leur part à sa composition. La date de parution du Bulletin Municipal a été cette année délibérément décalée au mois de Janvier pour plus de facilité de rédaction finale durant les vacances de Noël.

Au nom de mes Collègues Membres du Conseil Municipal, comme en mon nom personnel j'adresse enfin à chacun d'entre vous, habitants de notre Commune, comme lecteurs occasionnels de ce bulletin, des vœux sincères de bonne année, santé et prospérité pour la nouvelle année 2019.

Patrick BOUILLON
Maire de Lugny-les-Charolles

Composition du Conseil Municipal 2018-2020

Patrick BOUILLON – Maire
Né en 1963 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant en Bas du Bourg à LUGNY-LES-CHAROLLES
Ingénieur Physicien-Electronicien – Cadre Manager en Entreprise de 1988 à 2008
Généalogiste, Propriétaire et Gérant de Chambres et Table d'Hôtes - Domaine Le Pré de La Serve à LUGNY-LES-CHAROLLES
Célibataire - p.bouillon@lugny-les-charolles.net

Patrice DELORME – 1er Adjoint au Maire
Né en 1972 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant en Haut du Bourg à LUGNY-LES-CHAROLLES
Agriculteur exploitant le Domaine Neuf à LUGNY-LES-CHAROLLES
Marié à Stéphanie FUTELOT - Trois enfants : Quentin, Maxime et Clara - p.delorme@lugny-les-charolles.net

Victor-Emmanuel PACAUD – 2ième Adjoint au Maire
Né en 1976 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant à Orcilly à LUGNY-LES-CHAROLLES
Agriculteur exploitant le Domaine Les Champs à LUGNY-LES-CHAROLLES
Marié avec Chantal ESMORINE – Deux enfants : Juliette et Alice - ve.pacaud@lugny-les-charolles.net

Antoine-Pierre de GRAMMONT – Conseiller Municipal
Né en 1971 à NEW-YORK (USA) résidant à PARIS et à LUGNY-LES-CHAROLLES
Ingénieur Cadre Analyste Financier à PARIS
Célibataire - ap.degrammont@lugny-les-charolles.net

Christophe GRIFFON – Conseiller Municipal
Né en 1970 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant en Haut d'Orcilly à LUGNY-LES-CHAROLLES
Menuisier salarié à SAINT-VINCENT-BRAGNY
Marié à Nadine DESROCHES - Trois enfants : Mélanie, Corentin et Clément - c.griffon@lugny-les-charolles.net

Joëlle LAMBOROT (née BURTIN) – Conseillère Municipale
Né en 1954 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant à LUGNY-LES-CHAROLLES
Assistante Commerciale à CHAROLLES, en Retraite depuis Octobre 2014
Divorcée - Deux enfants : Julien et Corinne - j.lamborot@lugny-les-charolles.net

Alix LECOMTE – Conseillère Municipale
Né en 1982 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant au Lotissement d'Orcilly à LUGNY-LES-CHAROLLES
Employée de Banque à DIGOIN
Deux enfants : Loane et Léo-Paul - a.lecomte@lugny-les-charolles.net

Sylvie LHENRY – Conseillère Municipale
Né en 1973 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant Les Terdes à LUGNY-LES-CHAROLLES
Employée de Commerce en Boulangerie à PARAY-LE-MONIAL
Vit avec Jean-François PACAUD - Deux enfants : Laurine et Alexis- s.lhenry@lugny-les-charolles.net

Fabrice PERRIER – Conseiller Municipal
Né en 1981 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant au Buisson de la Vigne à LUGNY-LES-CHAROLLES
Mécanicien salarié
Marié à Elise NUGUE - Trois enfants : Noémie, Emilien et Firmin – f.perrier@lugny-les-charolles.net

Rémi-Christophe ROCHAY – Conseiller Municipal
Né en 1979 à MÂCON (71) résidant Les Chassignots à LUGNY-LES-CHAROLLES
Paysagiste salarié et autoentrepreneur.
Vit avec Anne-Laure CHAMBREUIL – 1 Enfant : Jonas - rc.rochay@lugny-les-charolles.net

Nota Bene : Catherine ZAMBELLI a présenté sa démission au sous-préfet qui l'a accepté, le 11 Avril 2017.

Commissions Communales et Extra Communales

COMMISSIONS COMMUNALES, INTERCOMMUNALES et EXTRACOMMUNALES

NOM	Prenom	ComCom	CCAS	Impôts Directs	Listes Electorales	Syndicat des Eaux Briennais	Comité Electrification SYDESL		Projets et Subventions	Finances et Budget	Voirie et Assainissement	Ordures Ménagères Tri selectif	Cimetière et Espaces Verts	Communication Bulletin Municipal Site Internet	Bâtiments Sécurité Incendie Assurances	SPA Fourrière Gueugnon	Ecole RPI et Cantine	Urbanisme et PLU Intercomunal	Defense Protection Civile	Defense Exterérieure contre Incendie	Jumelage et Assos	Peche Chasse Faune et Flore
BOUILLON	Patrick	X	X	X		(X)		15	X	XX	X		X	X	X		X	XX	XX	X	X	X
deGRAMMONT	Antoine Pierre			X			(X)	4	X	X											X	
DELORME	Patrice	(X)		X		X		11	X	X		X			X		(X)	X	X	X	X	X
GRIFFON	Christophe		X	(X)	X		X	9	X			X		X	X			X		X		
LAMBOROT	Joëlle		X	X				5		X	X			X		(X)						
LECOMTE	Alix			(X)				3		X					X	X	X					
LHENRY	Sylvie		X	(X)				5	X				X	X		(X)	X					
PACAUD	Victor Emmanuel			X		(X)	X	8	X	X	X		X				(X)	X				X
PERRIER	Fabrice			X		X		7			X	X						X		X	X	
ROCHAY	Rémi Christophe			(X)				7			X	X	X			X	X				X	X

BUISSON	Bernadette	X
AUBLANC	Christiane	X

BALLIGAND	Gérard	X
DELOBEL	Céline	X
DELORME	Madeleine	X
RAVAUD	Edith	X

LAUVERNIER	Daniel	X
THEREAU	Gilles	X
RAVAUD	Louis	X
PACAUD	Henri	X
BERNIGAUD	Joseph	X

X	Président
X	Rapporteur et Secrétaire de commission
X	Titulaire
(X)	Suppléant

Décorations de Noël 2019

Par Frédéric MORIN – Employé Technique Communal

Etat-Civil 2018

Naissances 2018

Alice DUGNE — Née le 09 Juillet 2018 à Paray-le-Monial
Fille de Michaël DUGNE et Aline DAUJEAN de « Roussy »

Célestine GOUGAUD — Née le 12 Août 2018 à Paray-le-Monial
Fille de Alexandre GOUGAUD et Maud GONIN de « Orcilly »

Elyna VALETTE — Né le 28 Octobre 2018 à Paray-le-Monial
Fille de Jeffrey VALETTE et Cécilia DELAHAIE de « Orcilly »

Mariage 2018

Romain ROBIANO
Marjorie LAMBOROT
— Mariés le 30 Juin 2018 à Lugny-les-Charolles
Fille de Régis LAMBOROT et Béatrice GALLAND de Clamart (92)
Petite-Fille de (+) Henri LAMBOROT et Jeanine BOUILLON de Paray-le-Monial

Décès 2018

Paul DELORME — Décédé le 24 Février 2018 à Charolles à l'âge de 94 ans
Vincent LECOMTE — Décédé le 22 Mars 2018 à Paray-le-Monial à l'âge de 69 ans
Nicole ROUSSEAU — Née THEVENET, Décédée le 13 Avril 2018 à Paray-le-Monial à l'âge de 74 ans

Et hors état-civil de la commune de Lugny-les-Charolles

Robert BERGER — Décédé en 2018, à l'âge de 69 ans
Fernand DIDERON — Décédé en 2018, à l'âge de 83 ans
André BERTHIER — Décédé en 2018, à l'âge de 81 ans

Etat-Civil 1918

Naissances 1918

Louis CHERVIER — Né le 19 Janvier 1918 à Lugny-les-Charolles
Fils de Claude CHERVIER et Marie-Louise CONTAMIN, voiturier du Bourg

Marthe MATHIEU — Née le 22 Janvier 1918 à Lugny-les-Charolles
Fille de Jean MATHIEU et Antoinette THERIAUD, Cultivateur de Les Teppes du Palais

Paul LAMOTTE — Né le 16 Février 1918 à Lugny-les-Charolles
Fils de Etienne LAMOTTE et Charlotte MICHEL, Poseur PLM de La Gare

Maurice THEVENET — Né le 28 Mai 1918 à Lugny-les-Charolles
Fils de Antoine THEVENET et Etiennette QUELIN, Cantonnier du Bourg

Henriette MEHU — Né le 1er Octobre1918 à Lugny-les-Charolles
Fille de Jeanne MEHU, de Orcilly, veuve de Claude-Marie DUMONT

Mariages 1918

Claude DEGRANGE
Gardien de la Paix à Paris (5iè)
Né le 13 Janvier 1883 à Lugny-les-Charolles
Fils de (+) Benoit DEGRANGE et Marie GALLAND de Charolles
et
Louise BOUILLOT
Né le 31 Janvier 1893 à Lugny-les-Charolles
Fille de Benoit BOUILLOT et Claudine PROST, Cultivateur de Roussy
— Mariés le 24 Avril à Lugny-les-Charolles

Claude-Marie BILLET
Cultivateur à Montagny-sur-Loire (42)
Né le 10 Février 1881 à Coutouvre (42)
Fils de (+) Jean-Marie BILLET et Marie BARRIQUAND de Montagny-sur-Loire (42)
et
Marguerite BERTHIER
Cuisinière
Né le 1er Juin 1891 à Lugny-les-Charolles
Fille de Philibert BERTHIER et Anne FAYOLLE, Cultivateur à Lugny-les-Charolles
— Mariés le 25 Août à Lugny-les-Charolles

Décès 1918

Louis CHERVIER — Décédé le 19 Janvier 1918
Claude-Marie THERIAUD — Décédé le 18 Mars 1918
Antoine DUMONTET — Décédé le 7 Mai 1918
Jacques POLETTE — Décédé le 7 Juin 1918
Jean-Marie LAFAY — Décédé le 6 Juillet 1918
Jean BOUILLOT — Décédé le 9 Septembre 1918
Claudine DEGRANGE — Décédée le 11 Septembre 1918
Marie DESBOIS — Décédée le 17 Novembre 1918

Les Enfants et Jeunes de Lugny-les-Charolles

Et de « Fommerand » à HAUTEFOND

2018 — 0 an

Alice DUGNE
Célestine GOUGAUD
Elyna VALETTE

2017 — 1 an

Héloïse ALLOIN
Louise DEGRANGE
Jonas DODET
Léana DUCRAY
Alice PACAUD

2016 — 2 ans

Noriah ABDOU-BAUDOT
Jonas CHAMBREUIL
Jules PLET
Eden PREYNAT

2015 — 3 ans

Jade CHATEAU
Léandre JONDET

2014 — 4 ans

Irulane JOLIVOT
Juliette PACAUD
Firmin PERRIER
Ruben PORTERAT
Nathanaël TRONCY

2013 — 5 ans

Marius BARIL
Alexandre-Jérémy CIGALA
Gatien DODET
Robin DUCRAY
Rachel DUGNE
Roman GOURGIN
Léo-Paul SIVIGNON

2012 — 6 ans

Neylah ABDOU-BAUDOT
Manon DELOBEL
Lola FOURNIER
Erin MARTIN
Sacha RIGHI

2011 — 7 ans

Antoine CIGALA
Mathéo FOURNIER

2010 — 8 ans

Gabin CHATEAU
Maxence DODET
Clarisse GUERIN
Yanis JANIN
Cyrielle JONDET
Alexis PACAUD
Emilien PERRIER
Anaïs RAY
Raphaël RIGHI
Maelysse TRONCY

2009 — 9 ans

Romane ANDRE
Lazare BARIL
Jean GASCIOLLI
Eugénie GENETIER
Eliot GUITTON
Emma MARTIN
Bastien MORIN
Thiméo PORTERAT
Loane SIVIGNON

2008 — 10 ans

Louis CHATEAU
Jeanne CIGALA
Jossua COMTE
Soline JONDET
Noémie PERRIER
Grégory SAUNIER
Lucie THEREAU

2007 — 11 ans

Fanny GENETIER
Esteban GOURGIN
Lucie JANIN
Anaïs RAY

2006 — 12 ans

Mathéo BERNARD
Anouk DARBON
Clara DELORME
Marion DELORME
Léo GUITTON
Audric KOWALEWSKI
Hugo MORIN

2005 — 13 ans

Lise DAUVERGNE
Yoann GERMAIN
Clément GRIFFON
Laurine PACAUD

2004 — 14 ans

Noémie ANDRE
Aurore GASCIOLLI
Tessa GROBEAU
Mathilde GUERIN
Ophélie PERRIER
Dylan SEURRE
Aurélia SUEUR

2003 — 15 ans

Agathe DARBON
Juliette DAUVERGNE
Alexis DELORME
Benjamin LAMURE
Stécy PAQUERIAUD
Paul SIVIGNON

2002 — 16 ans

Mathilde ANDRE
Océane DANDOIS
Maxime DELORME
Eliaz MUZY
Antoine VACHON

2001 — 17 ans

Bastien DEGANO
Benjamin SAUNIER
Marie GASCIOLLI
Bastien GERMAIN
Corentin GRIFFON
Gaëtan LAUFERON
Kevin SEURRE
Alexis SUEUR

2000 — 18 ans

Thibault BERNARD
Benjamin CADOT
Yohann GROSBEAU
Alexandre PERRIER
Hugo SIVIGNON
Pauline VACHON

1999 — 19 ans

Quentin DELORME
Mélanie GRIFFON
Pierre-Antoine MELOT

Compte Administratif Principal 2017

SECTION FONCTIONNEMENT 2017	DEPENSES
11-Charges Générales (Electricité, Eau, Fioul, Entretien, Fournitures…)	- 77 618,34 €
12-Charges de Personnel (Salaires Personnel, Cotisations Sociales…)	- 88 673,21 €
14-Atténuations de Produits (Prélèvement GIR, autres Prélèvements…)	- 24 709,00 €
65-Autre Charges (Indemnités élus, Service Incendie, SIVOS…)	- 21 829,05 €
66-Charges Financières (Intérêts d'Emprunts en cours)	- 395,20 €
Total Dépenses FONCTIONNEMENT 2017	- 213 224,80 €

SECTION FONCTIONNEMENT 2017	RECETTES
70-Produits Services (Garderie, Concessions, Salles Communales…)	+ 14 274,08 €
73-Impôts et Taxes (Taxe Foncier Bâti, non Bâti, Taxe Habitation, CVAE)	+ 122 569,63 €
74-Dotations état et Subventions (DF, DGF, DNP…)	+ 73 449,72 €
75-Revenus Immeubles (Location prés, Solde RPI…)	+ 2 790,55 €
77-Produits Exceptionnels (Dons divers…)	+ 269,50 €
Total Recettes FONCTIONNEMENT 2017	+ 213 353,48 €
RESULTATS FONCTIONNEMENT 2017 (Excédent)	+ 128,68 €

SECTION INVESTISSEMENT 2017	DEPENSES
16-Capital d'Emprunts	- 5 766,43 €
20-Immobilisation Incorporelles (Logiciels…)	- 4 976,64 €
21-Immobilisations Corporelles (Acquisitions, Travaux…)	- 8 271,85 €
Total Dépenses INVESTISSEMENT 2017	- 19 014,92 €

SECTION INVESTISSEMENT 2017	RECETTES
1068-Affectation de Résultats de 2016	+ 0,00 €
10222-Fond Compensation TVA (Remboursement différé TVA)	+ 8 712,00 €
13-Subventions Investissements (PIIC du CG71, Amende de Police…)	+ 0,00 €
Total Recettes INVESTISSEMENT 2017	+ 8 712,00 €
RESULTATS INVESTISSEMENT 2017 (Déficit)	-10 302,92 €

Résultats de Clôture Compte Principal au 31/12/2017

Excédent Fonctionnement 2017	+ 128,68 €
Déficit Investissement 2017	- 10 302,92 €
Report Excédent Investissement 2016	+ 18 501,53 €
Report Excédent Fonctionnement 2016	+ 61 655,01 €
Restes à Réaliser en Dépenses 2017	- 0,00 €
Restes à Réaliser en Recettes 2017	+ 0,00 €
Résultat de Clôture Exercice 2017	+ 69 982,30 €

Excédent Fonctionnement 2017	+ 128,68 €
Report Excédent Fonctionnement 2016	+ 61 655,01 €
Report Excédent de FONCTIONNEMENT au Budget 2018	+ 61 783,69 €
Déficit Investissement 2017	- 10 302,92 €
Report Excédent Investissement 2016	+ 18 501,53 €
Report Excédent d'INVESTISSEMENT au Budget 2018	+ 8 198,61 €

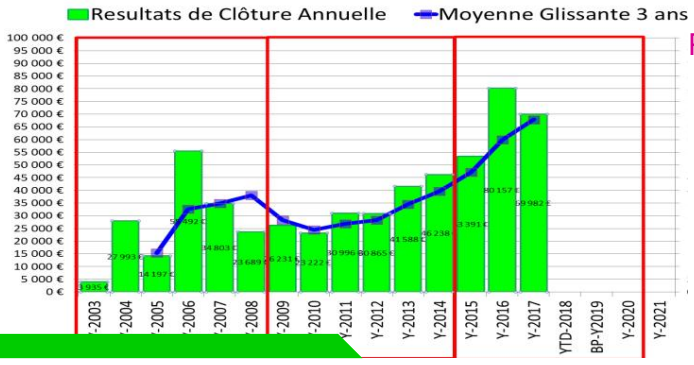

Résultat de Clôture 2017	+ 69 982,30 €
Résultat de Clôture 2016	+ 80 156,54 €
Résultat de Clôture 2015	+ 53 391,17 €
Résultat de Clôture 2014	+ 46 238,22 €
Résultat de Clôture 2013	+ 41 587,55 €
Résultat de Clôture 2012	+ 30 864,82 €
Résultat de Clôture 2011	+ 30 996,46 €
Résultat de Clôture 2010	+ 23 222,00 €
Résultat de Clôture 2009	+ 26 231,19 €
Résultat de Clôture 2008	+ 23 689,07 €

Budget Primitif Compte Principal 2018

SECTION FONCTIONNEMENT 2018	DEPENSES
11-Charges Générales (Electricité, Eau, Fioul, Assurances, Entretien…)	- 66 266,50 €
12-Charges de Personnel (Salaires Personnel Communal, Cot Sociales…)	- 89 000,00 €
14-Atténuations de Produits (Prélèvement GIR, autres Prélèvements…)	- 24 600,00 €
65-Autre Charges (Indemnités élus, Service Incendie, SIVOS…)	- 23 000,00 €
66-Charges Financières (Intérêts d'Emprunts en cours)	- 1 000,00 €
Virement à la Section Investissement (Equilibre Recettes Investissement Budget Primitif)	- 68 133,50 €
Total BUDGET PRIMITIF DEPENSES FONCTIONNEMENT 2018	- 272 000,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT 2018	RECETTES
70-Produits Services (Frais Garderie, Concessions, Salles Communales,…)	+ 9 100,00 €
73-Impôts et Taxes (Taxes Foncier Bâti, non Bâti, Taxe Habitation)	+ 129 500,00 €
74-Dotations état et Subventions (DF, DGF, DNP…)	+ 69 000,00 €
75-Revenus (Location prés, Solde RPI…)	+ 2 616,31 €
77-Produits Exceptionnels (Dons divers…)	+ 0,00 €
01-Excédent de Clôture 2017 disponible en Recette Fonctionnement 2018	+ 61 783,69 €
Total BUDGET PRIMITIF RECETTES FONCTIONNEMENT 2018	+ 272 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT 2018	DEPENSES
16-Capital d'Emprunts	- 16 000,00 €
Dépenses Imprévus éventuelles	- 9 000,00 €
20-Immobilisation Incorporelles (Logiciels Informatiques…)	- 15 000,00 €
21-Immobilisations Corporelles (Acquisitions, Travaux…)	- 150 000,00 €
Total BUDGET PRIMITIF DEPENSES INVESTISSEMENTS 2018	- 190 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT 2018	RECETTES
Virement de la Section Fonctionnement(Equilibre Recettes Investissement Budget Primitif)	+ 68 133,50 €
01-Excédent de Clôture 2017 disponible en Recette Investissement 2018	+ 8 198,61 €
1068-Affectation de Résultats de 2017	+ 0,00 €
10222-Fond Compensation TVA (Remboursement différé TVA)	+ 6 180,00 €
13-Subventions Investissements (DETR Etat, AAP CG71, Amendes Police…)	+ 4 450,00 €
1641-Prêts Bancaires (Prêt Relais, Emprunts Financement…)	+ 107 487,89 €
Total BUDGET PRIMITIF RECETTES INVESTISSEMENT 2018	+ 190 000,00 €

Dépenses Investissements réalisées en 2018

Dette/Emprunt	Annualité Prêt Construction Annexe Ecole			5 960,71 €	
Aménagement Bourg	Etude Architecte SETAN Place église			3 360,00 €	TTC
Aménagement Bourg	Maitrise d'Oeuvre INGEPRO Abords Salle Communale			6 300,00 €	TTC
Aménagement Bourg	Premiers Travaux Abords Salle Communale			78 648,34 €	TTC
Aménagement Bourg	Dont Titulaire THIVENT	Voirie et Cour intérieure	53 879,19 €		
Aménagement Bourg	Dont ss-Traitant BOTTON	Maçonnerie Rampe EMR	11 755,28 €		
Aménagement Bourg	Dont ss-Traitant CONECT	Electricité extérieure	8 145,75 €		
Aménagement Bourg	Dont ss-Traitant SIGNAL71	Panneaux Signalisation	898,20 €		
Aménagement Bourg	Dont ss-Traitant CHARTIER	Plantations arbres/Arbustes	3 969,92 €		
Mairie	Doit d'Accès Logiciel Mairie JVS-Mairistem			2 336,64 €	TTC
	TOTAL INVESTISSEMENTS REALISES en 2018			96 605,69€	

Nota Bene : 15 713 € de TVA seront récupères sur ces sommes en 2020 et 55 000 € de subvention d'investisement seront a percevoir en 2019.

GROSSES DEPENSES FONCTIONNEMENT REALISES en 2018 pour 5 370,19 €

Voirie Communale	Bretelle Buisson de la Vigne	1 292,08 €	
Voirie Communale	Fauchages et élagage	481,57 €	
Bâtiments Communaux	Toiture Eglise	1 184,54 €	TTC
Bâtiments Communaux	Nettoyage Monument aux Morts	1 260,00 €	
Bâtiments Communaux	Blocs lumineux de Secours/Sécurité Mairie-Ecole	1 152,00 €	

Aménagements Abords Salle Communale 2018

Depuis le 1er janvier 2015, les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permettent à tout gestionnaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après cette date et dans le respect des obligations fixées par la loi du 11 février 2005.
Un Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, en contrepartie de la levée des risques de sanction.

Tous les établissements recevant du public doivent être accessibles depuis le 1er janvier 2015.

La Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES n'a entamé sa démarche qu'au milieu de l'année 2016 via un audit de tous ces bâtiments public communaux par le Direction Départementale Technique (DDT) et n'a rédigé son Agenda d'Accessibilité qu'au début de l'année 2017 aboutissant à des délibérations du Conseil Municipal en Mai 2017 pour les 3 bâtiments de la Salle Communale, de l'Eglise et de l'Ecole-Mairie.

La première phase de travaux d'aménagement des abords de la Salle Communale visait donc essentiellement à mettre en conformité d'accessibilité, les salles communales (La Grande et la Petite dite Salle Saint-Martin) et le Nouveau Cimetière.

Les dossiers de demandes de subventions rédigés dès fin 2015 ont permis de bénéficier de plusieurs programmes annuels de soutien à l'investissement : la DETR 2016 de l'Etat (demande finalement reversé au FSIL 2017 de l'Etat), l'Appel à Projet Départemental 2016, la Réserve Parlementaire 2016 du Sénateur Jean-Paul EMORINE et plus récemment le Fond d'Aide FAIR 2018 de la Communauté de Communes Le GRAND CHAROLAIS.

La Maitrise d'Œuvre de la Phase 1 d'aménagements et attribuée par délibération à INGEPRO en Novembre 2017, a permis de lancer un appel d'offre en Avril 2018 qui a lui-même permis la sélection d'une entreprise (THIVENT) en tant qu'attributaire du Marché pour un montant de 74 769 € HT en Mai 2018. Les Travaux ont été effectués entre Début Septembre et Fin Novembre 2018.
(Nota : Un aménagement complémentaire de l'intérieur de la Salle Saint Martin, a été réalisé hors marché en 2017 intégrant notamment un effacement de la marche d'entrée pour contribuer à la bonne accessibilité réglementaire de la salle)

Les travaux 2018 ont porté sur 3 axes d'accessibilité et 3 nature de chantiers différents :

- La mise aux normes de la rampe d'accès handicapés au 1er étage de la Grande Salle Communale qui pour conserver une pente de 5% maximale pour atteindre une hauteur de 2m devait être allongée de 4 fois sa longueur (la rampe précédente ayant une pente trop forte et non réglementaire)
- L'aménagement d'une voirie entre la salle communale et la nouveau cimetière permettant
  - la mise en place d'une place de parking handicapé réservée pour la salle
  - une autre place handicapée réservée pour le cimetière,
  - une surface de bande de roulement au sol adaptée aux fauteuils roulants.
  - un trottoir de protection de la nouvelle armoire numérique de connexion Très Haut Débit.
  - un pare-terre d'entrée pour empêcher les autos de se garer en épi en face de ladite armoire et risquer de l'endommager lors des manœuvres de départs en marche arrière
- Le réfection de la surface de la cour intérieure de la salle communale pour
  - en réduire la pente et le ruissèlement de surface et la formation d'ornières,
  - en favoriser le drainage pour éviter les flaques d'eau ou de boue permanentes en hiver.
  - éliminer les arbres dont les racines découvertes et mises à nues présentaient un danger pour les piétons au même titre que les ornières du sol.
  - dégager de l'espace pour installer les tentes montées lors de manifestations.
  - mettre en place une estrade de soutènement du mur de la cour dont l'assise était de plus en plus menacée par la montée du niveau de la route départementale de l'autre coté du mur et exposée aux vibrations liées à la circulation des poids-lourds. Estrade pouvant également servir lors de manifestations publiques ou privées :
    - pour s'asseoir et discuter
    - prendre la parole ou animer des groupes
    - poser pour des photos de groupes…

Au final, le montant dépensé pour les travaux réalisés pour le projet a été revu à la baisse à 65 k€ fin décembre 2018 après clôture du chantier.

DEPENSES (k€)	(k€)		RECETTES
Relevé Topographique	03	35	FSIL 2017 (Etat)
Maitrise d'Œuvre INGEPRO	05	08	AAP 2016 (CD71)
Marché THIVENT (+ss tt)	66	05	Sénateur EMORINE
Travaux Salle ST-Martin 2017	13	05	FAIR 2018 (ComCom)
Porte Salle Communale 2018	02	53	soit 59 % Subventions
Portail Cour Intérieure 2019	01	35	Fonds Commune (41%)
DEPENSES TOTAL	90	90	TOTAL RECETTES

Compte Administratif ESTIMATIF 2018

Total Dépenses FONCTIONNEMENT 2018	- 193 000 €
Total Recettes FONCTIONNEMENT 2018	+ 218 000 €
ESTIMATION Résultat de Fonctionnement 2018 (Excédent)	+ 25 000 €

Total Dépenses INVESTISSEMENT 2018	- 40 000 €
Total Recettes INVESTISSEMENT 2018	+ 67 000 €
ESTIMATION Résultat d'Investissement 2018 (Déficit)	+ 27 000 €

ESTIMATION Résultats de Clôture Compte Principal au 31/12/2018

Excédent Fonctionnement 2018	+ 25 000 €
Déficit Investissement 2018	+ 27 000 €
Report Excédent Investissement 2017	+ 8 000 €
Report Excédent Fonctionnement 2017	+ 62 000 €
Restes à Réaliser en Dépenses INVESTISSEMENT 2018	- 57 000 €
Restes à Réaliser en Recettes INVESTISSEMENT 2018	+ 0 €
ESTIMATION Résultat de Clôture Exercice 2018	+ 65 000 €

ESTIMATION des Montants en Report au Budget Primitif 2019 au 31/12/2018

Excédent Fonctionnement 2018	+ 25 000 €
Report Excédent Fonctionnement 2017	+ 62 000 €
ESTIMATION Report en FONCTIONNEMENT au Budget 2019	+ 87 000 €
Déficit Investissement 2018	+27 000 €
Report Excédent Investissement 2017	+ 8 000 €
Restes-à-Réaliser en Investissement 2018	- 57 000 €
ESTIMATION Report en INVESTISSEMENT au Budget 2019	- 22 000 €
Soit l'estimation Précédente du Résultat de Clôture Exercice 2018	+ 65 000 €

Les données sont des estimations raisonnables basées sur les données comptables connues au 11 Janvier 2018
Le Compte Administratif 2018 sera officiellement délibéré par le Conseil Municipal au cours du mois de Février après clôture comptable officielle au cours du début du mois de Janvier 2019. Il sera publié dans le Bulletin Municipal 2019 au centime près

Budget Primitif ESTIMATIF 2019

Prévisionnel Dépenses FONCTIONNEMENT 2019	- 270 000 €
Prévisionnel Recettes FONCTIONNEMENT 2019	+ 270 000 €
Prévisionnel Dépenses INVESTISSEMENT 2019	- 140 000 €
Prévisionnel Recettes INVESTISSEMENT 2019	+ 140 000 €

Point Projet Parking de l'Église

La Phase 2 du projet d'aménagement présenté dans le Bulletin municipal 2017 et concernant le parking de l'Eglise a été porté au débat du Conseil Municipal durant toute l'année 2018.
Son coût non négligeable pour une commune de la taille de celle de Lugny-les-Charolles n'a pas pû être notablement couvert par le montant des subventions promises par les divers partenaires traditionnels des Communes pour le soutien à l'investissement.

Par ailleurs les avis des membres du Conseil Municipal demeurent encore tout à la fois partagés sur la pertinence et la nécessité de la mise en chantier d'un tel projet dans le contexte actuel, tout comme sur la définition de son contenu et de sa nature entre les différents critères utilitaires, paysagers et financiers.

DEPENSES (k€)	(k€) RECETTES		
Maitrise d'Œuvre	20	45	DETR 2018 (Etat)
Montant Prévisionnel Travaux	220	12	AAP 2018 (CD71)
Coût Total Projet	240	22	FAIR 2019 (ComCom)
Montant Total Subventions		80	soit 33 % Subventions
		160	Fonds Commune (66%)
DEPENSES TOTAL	240	240	TOTAL RECETTES

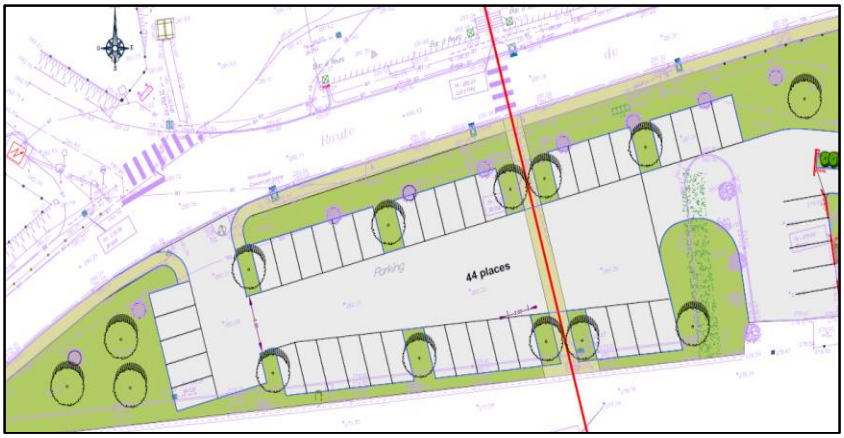

La redéfinition (ci-contre) du projet en fin d'année 2018 et présentant un compromis possible entre le nombre de places disponibles, l'aspect paysager et le coût prévisionnel n'est pas rentré dans l'enveloppe de coût souhaité de 80k€ HT.
En conclusion des discussions au Conseil Municipal, le Maire a proposé de différer le projet du parking et d'étudier en 2019 un possible aménagement de la place du Monument aux Morts en face du parking.

Aménagements à l'étude 2019

Il pourrait être éventuellement possible d'étudier un déplacement de la phase 2 (d'aménagement du centre bourg) de la surface du parking vers la surface plus restreinte de la place du souvenir (entre Coté latéral EST de l'église, la place du monument et l'accès au vieux cimetière) qui pourrait être aménagée avec une mobilisation de fonds d'investissement beaucoup plus faible et une discussion de compromis et de prise de décision plus rapide. Les discussions et prises de décisions concernant l'aménagement du parking étant rejetées à une période ultérieure éventuelle (et donc en Phase 3 d'aménagement du centre bourg) entre 2021 et 2025. Le plan d'accessibilité communal signé avec l'Etat en 2016 contient des engagements pour rendre (sous 6 ans) tous les bâtiments publics accessibles aux personnes handicapées.
La phase 1 ayant rempli cet objectif pour la grande salle communale et le nouveau cimetière, les réflexions d'accessibilité doivent désormais se pencher sur l'Eglise et l'ancien Cimetière et ce, avant 2022.

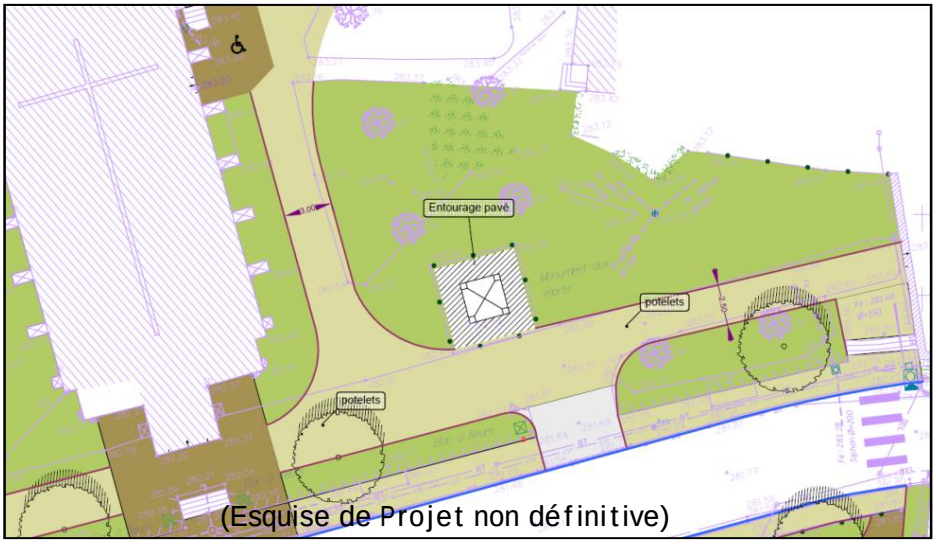

(Esquise de Projet non définitive)

Il resterait alors au plan d'accessibilité communal, les points concernant le bâtiment Ecole-Mairie dont le plus gros point noir en matière d'accessibilité et l'accès au réfectoire cantine du 1er étage via l'escalier bois intérieur du bâtiment ancestral de 1865, mais dont le traitement correctif éventuel nécessite également une analyse des évolutions d'effectifs actuels et futurs du RPI de St-Julien-Lugny.

Les Amis du Moulin de Lugny

les-amis-du-moulin-de-lugny.over-blog.com/r

Les activités principales de cette année écoulée, ont été les visites du site par des écoles et établissements de la région, totalisant près de 500 enfants. et plus de 300 adultes de groupes sportifs ou diverses associations.

De plus, les journées des Moulins et du Patrimoine ont permis la visite d'environ 600 personnes
Le site lui même en son extérieur, voit toujours défiler en bonne saison, un nombre important de personnes, venant passer un moment agréable au moulin ou pique niquer.
Le moulin fonctionne maintenant en vitesse de croisière d'entretien, comme pour la production d'énergie électrique.

Avec les précipitations de l'hiver et du printemps, la production d'électricité a été très satisfaisante en cette année 2018, malgré la pénurie en eau depuis le mois de juillet, laquelle pénurie étant toujours d'actualité cette fin Novembre.

Ce mois d'octobre, le moulin a eu l'honneur de recevoir la visite de Monsieur le Préfet GUTTON, accompagné de Madame la Sous Préfète GERONIMI et de notre Députée Madame CORNELOUP, et son attaché parlementaire, le Maire de Lugny Patrick BOUILLON s'étant joint à l'Association pour la réception. Mr le Préfet s'est montré très intéressé par toutes les explications données sur la restauration du moulin, et par le fonctionnement de la meunerie, de la production d'électricité, ainsi que de la cuisson du pain, dont il a pu en apprécier le goût.

Les enfants des écoles sont toujours très intéressés par les activités qui leur sont proposées, ils posent énormément de questions, la force mécanique et motrice de l'eau étant nouvelle pour eux, et l'intervention d'un ancien instituteur très pédagogue auprès des enfants et de surcroit devenu boulanger pour l'occasion, est très appréciée. Les enfants participent à la fabrication du pain, en suivant tout son cheminement jusqu'à sortie du four, puis enchantés d'emporter chacun son petit pain à la maison.

En ayant concrétisé le thème retenu au départ « Du blé au pain en passant par la farine », en y ajoutant une production d'énergie « Propre ». L'Association dite « Le Moulin de Lugny « peut être satisfaite de son action.

La fête du moulin sous chapiteau, comme chaque année début août, rassemble au bord de l'eau, autour d'un jambon à la broche cette année, environ 200 personnes en un repas festif très apprécié,
L'Association poursuit le travail d'entretien nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble, mais un projet se profile pour 2019. Il est absolument nécessaire de reformater les deux déversoirs de trop plein, situés de l'autre coté sur la rive droite, en amont des grosses vannes de décharge. Ces déversoirs ravinés par en dessous, doivent être renforcés avec l'aide des organismes de tutelle qui ont été prévenus.

Pour remerciement du travail accompli en cours d'année, et pour les épouses venant donner un coup de main à l'ensachage des petits sacs souvenir de farine, et afin de clôturer l'année, un casse croute amical est organisé pour l'ensemble de l'équipe.

C'est toujours agréable pour l'Association de recevoir des groupes constitués professionnels, culturels, et loisir, pleinement intéressés par les réalisations de l'Association, dans le cadre de la restauration du Patrimoine.

Le Blog, « Les Amis du Moulin de LUGNY » mis à jour en permanente, avec une présentatioin rénovée, est accessible et recommandée.

Nouveau Média de Communication à Lugny

PANNEAUPOCKET

« Ma Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES dans la poche »

Pas besoin de créer un compte !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play.

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket** .

Les évènements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

LA SOLUTION MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

DISPONIBLE SUR Google Play

Disponible sur App Store

SINON, FLASHEZ-NOUS !

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PanneauPocket

LUGNY LES-CHAROLLES

POUR ÊTRE INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ

Après installation de l'Application
Rechercher la Commune de Lugny

Pour recevoir des SMS à chaque nouvelle publication de message communal, indiquez la commune dans les FAVORIS de l'appli en appuyant sur le sigle 💛 en face du nom de la commune.

Charte des droits et devoirs du citoyen français

En application de l'article 21-24 du code civil, la présente charte rappelle les principes et valeurs essentiels de la République et énonce les droits et devoirs du citoyen, résultant de la Constitution ou de la loi.

Principes, valeurs et symboles de la République française

Le peuple français se reconnaît dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 et dans les principes démocratiques hérités de son histoire.
Il respecte les symboles républicains.
L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.
L'hymne national est La Marseillaise.
La devise de la République est " Liberté, Egalité, Fraternité ".
La fête nationale est le 14 juillet.
« Marianne » est la représentation symbolique de la République.
La langue de la République est le français.
La France est une République indivisible, laïque, démocratique
et sociale dont les principes sont fixés par la Constitution du 4 octobre 1958.
Indivisible : la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par
ses représentants élus et par la voie du référendum.
Aucune partie du peuple, ni aucun individu, ne peut s'en attribuer l'exercice.
Laïque : la République assure la liberté de conscience. Elle respecte toutes les croyances.
Chacun est libre de croire, de ne pas croire, de changer de religion.
La République garantit le libre exercice des cultes mais n'en reconnaît,
n'en salarie ni n'en subventionne aucun. L'Etat et les religions sont séparés.
Démocratique : le principe de la République est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Direct ou indirect, le suffrage est toujours universel, égal et secret. La loi étant l'expression de la volonté générale, tout citoyen doit la respecter. Nul ne peut être contraint à faire ce que la loi n'ordonne pas. Rendue au nom du peuple français, la justice est indépendante. La force publique garantit le respect de la loi et des décisions de justice.
Sociale : la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.
La République garantit à tous la sécurité des personnes et des biens.
La République participe à l'Union européenne constituée d'Etats qui ont choisi librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences.

Les droits et les devoirs du citoyen français

Tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables. Sur le territoire de la République, ces droits sont garantis à chacun et chacun a le devoir de les respecter. A la qualité de citoyen français s'attachent en outre des droits et devoirs particuliers, tels que le droit de participer à l'élection des représentants du peuple et le devoir de concourir à la défense nationale ou de participer aux jurys d'assises.

Liberté

Les êtres humains naissent et demeurent libres et égaux en droits. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Le respect dû à la personne interdit toute atteinte à sa dignité. Le corps humain est inviolable. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. Tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi. Chacun a droit au respect de sa vie privée.
Nul ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas et dans les formes déterminés par la loi. Chacun est présumé innocent tant qu'il n'a pas été jugé coupable.
Chacun a la liberté de créer une association ou de participer à celles de son choix. Il peut adhérer librement aux partis ou groupements politiques et défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale.
Tout citoyen français âgé de dix-huit ans et jouissant de ses droits civiques est électeur. Chaque citoyen ayant la qualité d'électeur peut faire acte de candidature dans les conditions prévues par la loi. Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique.
Chacun a droit au respect des biens dont il a la propriété.

Egalité

Tous les citoyens sont égaux devant la loi, sans distinction de sexe, d'origine, de race ou de religion. La loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.
L'homme et la femme ont dans tous les domaines les mêmes droits.
La République favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.
Chacun des conjoints peut librement exercer une profession, percevoir ses revenus et en disposer comme il l'entend après avoir contribué aux charges communes.
Les parents exercent en commun l'autorité parentale. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir.
L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes jusqu'à seize ans. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.
Les citoyens français étant égaux, ils peuvent accéder à tout emploi public selon leurs capacités.

Fraternité

Tout citoyen français concourt à la défense et à la cohésion de la Nation.
Une personne qui a acquis la qualité de Français peut être déchue de la nationalité française si elle s'est soustraite à ses obligations de défense, ou si elle s'est livrée à des actes contraires aux intérêts fondamentaux de la France.
Chacun a le devoir de contribuer, selon ses capacités financières, aux dépenses de la Nation par le paiement d'impôts et de cotisations sociales.
La Nation garantit à tous la protection de la santé, la sécurité matérielle et le droit à des congés. Toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

L'école du R.P.I. de Lugny et Saint-Julien

Le RPI Lugny lès Charolles/Saint Julien de Civry
Il comptait 75 élèves à la rentrée scolaire 2018.

34 élèves fréquentent l'école de LUGNY LÈS CHAROLLES :
- 11 enfants de Moyenne Section,
- 8 de Petite Section
- et 3 de Toute petite Section pour la classe maternelle,

soit 22 élèves encadrés par Mmes Marie-Claude VAIZAN et Aurélie BARRIDON (les mardis).
- 4 enfants de CP
- et 8 de Grande Section

Soit 12 élèves encadrés par Mmes Nicole MÉLINE et Aurélie BARRIDON (les jeudis et un lundi sur 2).

Pendant le temps scolaire, Amandine BONIN, Laurence AUGAGNEUR et Valérie GONDARD, employées communales, complètent l'équipe éducative auprès des enfants.

41 élèves se répartissent dans les deux classes à SAINT JULIEN DE CIVRY :
- 24 en CM avec M. Didier MÉLINE,
- et 17 en CE avec Mme Carole DANJOUX.

La direction des deux écoles est commune, elle est assurée par Mme Nicole MÉLINE.

Parmi ces 75 enfants au total du RPI, 35 sont issus de Lugny et 30 sont de Saint-Julien-de-Civry, (et les 10 autres sont issus des communes de Hautefond, Nochize, Changy, Prizy, Baron et Volesvres)

Si la plupart des journées d'école obéissent au même rythme, alternant temps de travail et récréations, quelques évènements moins ordinaires marquent certains jours.

Que retenir de 2018 ?
- En février, les élèves de Lugny ont fêté Carnaval à Saint Julien avec leurs aînés du RPI.
- Les 11, 12 et 13 mars, les élèves de la Grande Section au CM2 sont partis trois jours à Tence, en Haute-Loire, pour s'initier aux arts du cirque. Ce furent trois belles journées pleines de vie, dont ils sont revenus enchantés. Encore merci aux mamans qui nous ont accompagnés pour leur précieuse collaboration et leur gentillesse, aux communes, à l'Amicale des parents d'élèves, aux associations et aux particuliers qui ont permis cette sortie par leur soutien financier.
- En avril et mai, les enfants ont participé avec d'autres écoles à des productions artistiques collectives sur le thème « le patrimoine bâti au fil de l'eau ». Les productions ont permis de réaliser une fresque géante sur tissu, qui a ensuite circulé entre les écoles.
- Le 4 mai, les enfants ont restitué aux familles quelques-unes des découvertes de cette classe-cirque dans un petit spectacle.
- Le 23 mai, tous les élèves du RPI sont allés visiter le marché de Saint Christophe en Brionnais, impressionnant par les animaux vus et par son activité.
- En juin, les enfants de l'école de Lugny ont travaillé sur le thème du pain.
- Le 25 juin, les membres de l'association du moulin de Lugny leur ont fait une démonstration de fabrication de farine, en expliquant chaque étape de la fabrication. Puis les enfants ont réalisé chacun un petit pain, qu'ils ont ensuite pu emmener chez eux après cuisson. Le 27 juin, Ils sont allés visiter la boulangerie de Saint Julien. Ils ont découvert la fabrication des pains au chocolat, et ont dégusté de la brioche.
- Le 19 octobre, l'école de Lugny a reçu les grands de l'école de Saint Julien. Lors de 3 ateliers mêlant éducation artistique et perceptions sensorielles, les plus grands ont pu prendre soin des petits par un système de tutorat en binôme.
- Le 12 novembre, pour marquer le centième anniversaire de la fin de la première guerre mondiale, les enfants sont allés au monument aux morts de Lugny.
- Le 14 décembre, le Père Noël est passé à la salle paroissiale de Saint Julien de Civry, à l'issue d'un petit spectacle offert par les enfants à leurs familles. A l'invitation de l'Amicale des parents d'élèves, il a apporté des friandises à chaque enfant et des cadeaux collectifs pour les quatre classes. Moment sympathique et très animé…
- Le 18 décembre, les enfants se sont rendus au cinéma de Charolles. Au programme, « Arthur et la magie de Noël ».
- Enfin, le 21 décembre, c'est le repas de Noël de la cantine qui a marqué le dernier jour d'école pour 2018. Ce temps festif et gastronomique est attendu avec joie par les enfants tous les ans !

Maintenant, place à 2019…
A l'année prochaine !

Si vous souhaitez suivre la vie de l'école, vous pouvez de temps à autre regarder le site internet du RPI en suivant ce lien :

http://rpi-des-bords-darconce.ec.ac-dijon.fr/

Opération STYLOS USAGES : Pensez à rapporter vos stylos usagés à l'école ou en mairie car chacun d'eux, style bille, feutre, porte mine, correcteur liquide ou ruban, marqueur, surligneur, rapportent 2 centimes pour l'école grâce à TeraCycle et BIC, partenaires de l'opération COLLECTER c'est RECYCLER

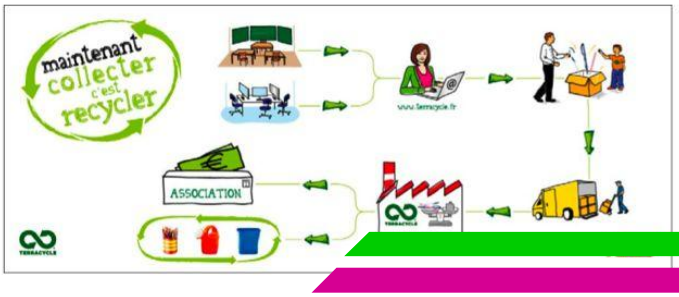

Communauté de Communes LE GRAND CHAROLAIS

La fusion de la Communauté de Communes LE GRAND CHAROLAIS opérée le 1er Janvier 2017 est déjà une réalité depuis 2 ans et beaucoup de travail et d'étapes ont été franchies depuis. Après le débat au sujet de l'harmonisation fiscale qui a conduit à un ajustement de tous les taux fiscaux intercommunaux des anciennes Communauté de Communes pour les aligner sur les valeurs de ceux de l'ancienne CC de Paray-le-Monial où ils étaient les plus hauts, les communes, en compensant cette hausse en abaissant leur taux fiscaux communaux, ont ainsi garanti à tous les contribuables du territoire, aucune hausse de fiscalité sur le bloc communal et intercommunal.

Conjugué à une absence d'augmentation des taux départementaux depuis 2012, une baisse régulière du taux départemental de la Chambre d'Agriculture, et la surpression progressive par l'Etat (qui compense leurs apports aux budgets des communes) de la taxe d'habitation, il apparait que depuis 2016, le total des montants de prélèvements fiscaux qui sont opérés est à la baisse et que, ceux de 2019 et 2020 à venir sont déjà programmés (pour les contribuables qui en bénéficient), et représenteront pour les prélèvements fiscaux globaux de la commune de Lugny une baisse de 37% entre 2015 et 2020 soit entre 7 et 8% en moyenne annuelle entre 2014 et 2020.

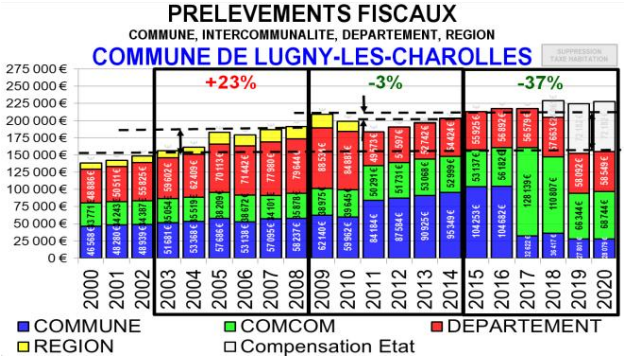

Ce qui change au delà de 2019 pour la commune de Lugny-les-Charolles est qu'au lieu de faire un budget communal en prélevant 110 k€ directement à ses contribuables, désormais elle bâtît son budget avec seulement 30 k€ de prélèvements fiscaux communaux, complétés par 70 k€ de reversement de contributions par la Communauté de Communes et 10 k€ de reversement de contributions par l'Etat.
L'ensemble des contribuables de Lugny verra donc une baisse de 37% des prélèvements en 2019/2020.
La Municipalité conserve pour l'heure son potentiel d'apports au budget mais devient dépendante de reversements qui ne sont pas réévalués annuellement du coût de l'inflation (pour celui de la CC) et dont on ne connait pas le devenir dans le temps (pour celui de l'état sur la compensation de la Taxe d'habitation)

Après l'harmonisation fiscale de 2017, les 44 Maires et 75 conseillers intercommunautaires de la CC Le Grand Charolais ont travaillé intensément à l'harmonisation des compétences que la nouvelle entité devait opérer pour tout les 40 000 habitants afin que chacun d'eux soit traité de la même façon sur toute la surface du territoire intercommunal élargi et ce, en partant de 3 anciens territoires ou ces diverses compétences étaient exercées (ou non) de manières différentes.
Le 17 Décembre 2018, après un très gros travail de médiation opéré en Commission, en Conseil des Maires, en Commission Locale des Charges Transférées et en Bureau Exécutif, et un encore plus au niveau des Services de la Communauté de Communes, la CC Le Grand Charolais a finalisé ses choix harmonisés d'exercice de compétences et défini précisément où elle plaçait son intérêt communautaire.

COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Intitulé de Compétence	Nature	Définition de l'Intérêt Communautaire
Aménagement de l'Espace	Obligatoire (Imposée par la loi)	Acquisition et constitution de réserves foncières destinés aux activités communautaires
		Participation aux activités de développement et d'aménagement du territoire dans le cadre du PETR du Pays Charolais-Brionnais
		Gestion des Zones d'Activités Concertées Economiques
Développement Economique	Obligatoire (Imposée par la loi)	Opérations collectives de dynamisation, de modernisation et de revitalisation du commerce de centre ville/bourg
Gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage	Obligatoire (Imposée par la loi)	Exercice plein de la compétence Pas de besoin de définition d'un intérêt communautaire
Collecte et Traitement des Déchets des Ménages et Déchets assimilés	Obligatoire (Imposée par la loi)	Exercice plein de la compétence Pas de besoin de définition d'un intérêt communautaire
Protection et Mise en Valeur de l'environnement	Optionnelle (choisie par la CC LGC)	Actions de sensibilisation à l'environnement et d'accompagnement à la transition énergétique (telles que le Plan Climat, Air et Energie territorial PCAET)
		Actions de sensibilisation et d'accompagnement et d'expérimentation en matière d'économie circulaire et de préservation des ressources locales

COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS (Suite)

Intitulé de Compétence	Nature	Définition de l'Intérêt Communautaire
Politique du Logement et Cadre de Vie	Optionnelle (choisie par la CC LGC)	Mise en œuvre sur le territoire intercommunautaire de dispositifs nationaux en faveur de la réhabilitation des logements (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et Programme d'intérêt général, Protocoles…)
		Adhésion aux Associations départementales d'information sur le logement de Saône-et-Loire et de l'Allier (ADIL)
		Plan Local de l'Habitat
		Participation à la politique d'attribution des logements sociaux
Voirie Intercommunale	Optionnelle (choisie par la CC LGC)	Routes les plus structurantes et circulantes telles que définies selon la liste fournie par chacune des communes
		Création, Aménagement et entretien des cheminement doux permettant d'accéder à la Zone d'Aménagement de LIGERVAL et au Pôle d'Activités du CHAROLAIS
		Pour la liste de routes établie, les ouvrages constitutifs de la voirie reconnue d'intérêt intercommunautaire sont : la chaussée, les accotements, les terre-pleins, les fossés, les talus aménagés en déblai ou remblai, les murs de soutènement en remblai et les ouvrages d'art.
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire	Optionnelle (choisie par la CC LGC)	Equipements sportifs de proximité type agoraspace, terrains multisports, frontons et aire de jeux
		Bassins nautiques publics couverts et de plein air situés à CHAROLLES, DIGOIN et PARAY-LE-MONIAL ainsi que le bassin de Joute de DIGOIN
		Ecole de Musique Intercommunautaire de PARAY-LE-MONIAL et de CHAROLLES ainsi que le soutien aux activités d'enseignement des associations privées inscrites au schéma départemental des enseignements artistiques.
		Equipement de l'enseignement préélémentaires et élémentaires de plus de 1500 élèves
Action Sociale	Optionnelle (choisie par la CC LGC)	Mise en œuvre d'une politique en direction de la petite enfance
		Gestion des établissements publics d'accueil des jeunes enfants et des relais d'assistants maternels
		Soutien à des actions visant à faciliter l'accès des familles aux différents mode de garde
		Etude, acquisition, construction, aménagement, entretien et gestion de nouvelles structures d'accueil des jeunes enfants
		Politique de soutien aux actions d'aide à la parentalité
		Gestion des accueils de loisirs sans hébergements (ALSH) de CHAROLLES, PARAY-LE-MONIAL et VARENNE-ST-GERMAIN
		Gestion des activités organisées par la ludothèque de CHAROLLES
		Organisation de manifestations sportives de pleine nature
		Organisation d'activités physiques et sportives périscolaires et extrascolaires à destination des 6-11 ans jusqu'au 01/07/2019
		Création et gestion d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) en lien avec les communes de l'ancienne CC de Paray-le-Monial jusqu'au 31/12/2019
		Gestion des résidences de personnes âgées labélisées résidence autonomie et d'une capacité de 100 logements et plus et jusqu'au 31/12/2019
		Soutien et/ou organisation d'un service de portage de repas
Création et Gestion de Maisons de Services au Public	Optionnelle (choisie par la CC LGC)	Etude, création et gestion de maisons de services au public s'inscrivant dans le schéma départemental d'accès au service public et soutien d'actions permettant de faciliter l'accès des habitants au service public.
Assainissement Non Collectif (SPANC)	Supplémentaire (choisie par la CC LGC)	Etude, Contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif
Santé	Supplémentaire (choisie par la CC LGC)	Toute action favorisant le maintien ou la création d'activités de sante sur le territoire
Très Haut Débit	Supplémentaire (choisie par la CC LGC)	Actions en vue de l'amélioration de la couverture haut-débit du territoire intercommunal
SDIS	Supplémentaire (choisie par la CC LGC)	Paiement de la contribution financière au Service départemental d'incendie et de secours pour les communes membres de la CC

Communauté de Communes LE GRAND CHAROLAIS 3/5

HOTEL d'ENTREPRISE - CHAROLLES

Initié en 2015 par la CC du Charolais, la construction de l'hôtel d'entreprises aura duré à peine 1 an. Inauguré en mai dernier, il est à ce jour occupé par 3 entreprises : KURA (fabrique de saké) qui occupe 2 cellules, ALPHA NEGOCE (négoce de quincaillerie et d'outillage professionnel pour l'artisanat et l'agriculture) qui occupe 2 cellules et INGEPRO (consultant en ingénierie) qui occupe 1 cellule. Il reste donc 1 cellule vide. Budget travaux : 918 000 € (sub : FSIL ; Région BFC).

EXTENSION HALL DES EXPOSITIONS

Autrefois porté par le Département, puis par l'ex Communauté de communes du Charolais, ce dossier l'est aujourd'hui par la Ville de Charolles. Les travaux ont débuté au printemps 2017 et devraient se terminer en juillet 2019. Cette extension s'inscrit dans le projet d'aménagement du Pôle d'activités du Charolais, de compétence intercommunale et gérée par la SEMA. Un fonds de concours de 300 k€ a d'ailleurs été attribué par le Grand Charolais en 2018.

INAUGURATION DU DOCK 713 – DIGOIN

Après 2 ans de travaux de réhabilitation, subventionnés à hauteur de 70%, l'ancien bâtiment « Guinet Pacaud » est désormais entièrement restauré. Son nouveau nom, « DOCK 713 », fait référence à son histoire liée au patrimoine fluvial (ancien lieu de stockage pour le port de Digoin) et aux départements de Saône-et-Loire (71) et de l'Allier (03). Il dispose d'une vaste salle d'exposition qui peut accueillir jusqu'à 280 personnes.

Sa façade en acier corten, vouée à évoluer dans le temps grâce à l'oxydation, atteindra son aspect final rouillé » dans les prochains mois.

Depuis son ouverture en juillet dernier, le DOCK 713 a accueilli 2 expositions, l'une sur les 100 ans de Joutes à Digoin et l'autre sur la commémoration des 100 ans de la guerre 14-18. Ces 2 expositions ont rassemblé 3500 visiteurs.

INAUGURATION PÔLE DÉCHETS – DIGOIN

Après 9 mois de travaux, le nouveau pôle déchets a ouvert ses portes le 2 mai dernier. Situé sur la zone LIGERVAL à Digoin, il est ouvert tous les jours sauf le jeudi.

Quai de transfert, plateforme de stockage et broyage des déchets verts, amiante, gravats, cartons, bois, emballages… ce sont 16 types de déchets différents qui sont acceptés.

Du gros œuvre aux espaces verts, une quinzaine d'entreprises a participé à la réalisation des travaux de ce pôle déchets, installation classée pour la protection de l'environnement ICPE.

Subventionné à hauteur de 42 % (Etat, Ademe, Conseil Départemental de Saône-et-Loire et le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté), le coût final du projet est de 1 149 970 € HT.

L'équipement est géré par la société COVED qui assurera la gestion des 5 déchetteries du territoire d'ici le 1er janvier 2019.

FACTURATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Choix de la Redevance des Ordures Ménagères

Différents modes de financement du service des ordures ménagères sont actuellement utilisés sur la Communauté de Communes Le Grand Charolais : la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) pour l'ex CC-Digoin-Val de Loire, le Rousset-Marizy et une partie de l'ex CC du Charolais (issue de la Cc de Palinges et Celle de St-Bonnet-de-Joux), et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ex CC de Paray-le-Monial et l'autre partie de l'ex CC du Charolais (Issue de le CC du Canton de Charolles avant la fusion de 2014).

Le délai d'harmonisation du mode de financement de 5 ans est arrivé à son terme pour Le Grand Charolais au 1er janvier 2019 suite à une succession d'opérations de fusion.

Une étude a été réalisée pour déterminer le meilleur choix de financement. La REOM, basée sur le principe pollueur/payeur est calculée par rapport au volume du bac et/ou du nombre de personnes dans le foyer. La TEOM est calculée par rapport à la valeur locative du logement.

Après plusieurs réunions de travail, à l'issue du vote à bulletin secret, lors du conseil communautaire du 27 septembre dernier les délégués communautaires ont porté leur choix sur la REOM.

En l'attente de sa mise en place pour l'ensemble des usagers au 1er janvier 2020, les tarifs d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2018 seront reconduits pour 2019 pour l'ensemble des secteurs concernés sur la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

LA COMPÉTENCE VOIRIE ÉTENDUE À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

La communauté de communes assurait jusqu'ici l'aménagement et l'entretien de 710 km de voirie. La compétence va s'étendre au 1er janvier 2019 sur l'ensemble du territoire soit près de 1000 km de voirie, avec l'ajout de la gestion de la voirie des communes de l'ex Communauté de communes Digoin Val-de-Loire (100% du hors agglomération à Digoin et 100% des voies goudronnées sur les 7 autres communes).

L'exercice de cette compétence constitue un élément essentiel de la politique d'aménagement du territoire communautaire. Elle doit permettre à la Communauté de communes d'investir sur l'ensemble des 44 communes. Des garanties ont été prises pour que les communes soient pleinement associées au processus. Des commissions de secteur, au nombre de quatre, seront mises en place afin de programmer les travaux au plus près du terrain. L'entretien courant sera toujours assuré par les cantonniers des communes. Dans ce cadre, une convention de prestations de services relatif à l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire sera prochainement signée avec les 44 communes membres.

TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

Avant la fusion, chacune des 3 anciennes communautés de communes disposait de son service de Transport À la Demande, mais organisé différemment.

Par souci d'équité, La CC Le Grand Charolais a mis en place un nouveau règlement, entré en vigueur le 3 avril 2018. Désormais, plus besoin d'acheter un ticket pour chaque trajet : l'utilisateur, qui doit désormais être âgé de 70 ans minimum et vivre sur le territoire de la CC Le Grand Charolais, dispose d'une carte à faire valider à chaque montée et descente de taxi.

Le TAD fonctionne sur 4 demi-journées (sauf jours fériés) : les mardis, mercredis et vendredis matins (7h-13h) et les jeudis après-midis (13h-19h), et les tarifs varient entre 2 et 10 € selon le nombre de kilomètres parcourus.

Renseignements auprès du CIAS de Paray-le-Monial - 03 85 81 94 52 - cias.paray@legrandcharolais.fr

Communauté de Communes LE GRAND CHAROLAIS

5/5

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

La fusion de la Communauté de communes du Charolais, Digoin Val de Loire, Paray-le-Monial et de la commune nouvelle Le Rousset Marizy au 1er janvier 2017 a généré différents modes de gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur le territoire du grand charolais.
En effet, quatre modes de gestion et quatre tarifications différentes coexistaient jusqu'à aujourd'hui.
En 2019, la CCLGC harmonise le service SPANC et celui-ci sera géré en régie (par les agents de la CCLGC) sur l'ensemble du territoire, avec près de 7 500 installations à contrôler.
Une nouvelle grille tarifaire a été validée lors du conseil communautaire du 17 décembre dernier.
La périodicité du contrôle de fonctionnement et d'entretien a été fixé à 10 ans, soit le délai légal le plus large possible.
La visite réglementaire (tous les 10 ans désormais), l'accès a des tarifs de vidange de fosses septiques très avantageux (Via BV VIDANGE-Dyo), les audits et visites lors de la construction de nouvelles habitations ou rénovations sont désormais un service et une prestation globale dont le coût réparti sur les 7 500 installations auditables tous les 10 ans est assuré par un personnel plus dense et dont la charge financière sera désormais annualisé pour tous les foyer du territoire au coût annuel de 20€.

Types de contrôles	Tarifs des redevances
Contrôle de conception	50€
Contrôle de réalisation	50€
Diagnostic de l'existant	20€/ an
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	20€/ an
Contrôle ponctuel pour vente	100€

Nota Bene : les habitants des communes dont le diagnostique vient d'être effectué en 2018 (Cas pour la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES) ne paieront le forfait annuel qu'à partir de 2020 et bénéficieront d'une exonération en 2019.

TOURNÉE TRÉTEAUX : Théâtre professionnel de proximité

Pendant 16 ans, la Tournée Tréteaux a tourné sur les 8 communes de l'ex-territoire de la CCVal. Suite à la fusion, la Communauté de communes Le Grand Charolais a décidé pour la 17ème édition d'étendre son principe à l'échelle de son nouveau territoire. Le spectacle « Sherlock Holmes, son dernier coup d'archet », de la « Compagnie des Ô », a été joué sur 10 communes du territoire et a rencontré un véritable succès puisqu'elle a rassemblé 420 spectateurs.

AVENCULTU'RAID

Manifestation sportive et non compétitive, l'Avenculturaid a été organisé pendant 15 ans sur le territoire de l'ex CCVal.
Ayant fait le choix d'étendre cette manifestation sur l'ensemble du territoire, le Grand Charolais a choisi la commune de Saint Yan pour sa 16ème édition.
Ainsi, le 16 juin dernier, 120 raideurs ont enchainé les activités : 30km en VTT, 5 km en canoë sur l'Arconce, tir à l'arc ou encore course d'orientation.
Un verre de l'amitié a clôturé cette belle journée.
Les organisateurs vous donnent rendez-vous le samedi 29 juin 2019 à Saint-Vincent les Bragny pour la 17ème édition.

Repas CCAS des Anciens à Poisson

Les Aînés du village de plus de 70 ans ont été amicalement conviés par la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) le Samedi 17 Octobre 2018, au Restaurant de l'Hôtel de La Reconce à Poisson afin de participer à un repas traditionnel à leur honneur.

Composé de 4 membres du Conseil Municipal (Christophe GRIFFON , Joëlle LAMBOROT, Sylvie LHENRY et Rémi ROCHAY) et de 4 Membres extérieurs sollicités par le Maire pour 6 ans (Gérard BALLIGAND, Céline DELOBEL, Madeleine DELORME et Edith RAVAUD), la Commission ou le Centre Communal d'Action Sociale est chargé dans chaque commune de France de gérer un budget à vocation sociale. Depuis plusieurs dizaines d'années, dans nos petites communes dépourvues de grosses problématiques sociales liées à des individus ou des familles en grand désarroi, l'action sociale prend souvent la forme d'un repas offert à nos Aînés de plus de 70 ans et pour ceux d'entre eux âgés de plus de 80 ans qui ne peuvent y assister, le portage d'un colis plein de bonnes choses.

Cette année, en raison des travaux en cours à l'époque aux abords de la Salle Communale, le Maire a décidé de délocaliser le Repas des Anciens (traditionnellement organisé dans la Salle Communale et servi par les membres bénévoles du CCAS).

En 2018, un nouvelle classe d'âge âgée de 70 ans révolus très fournie, est venue prendre part au repas de fin d'année et tous les aînés ont passé un agréable moment de retrouvailles et ont hautement apprécié le menu servi pour l'occasion :

- Bavarois de choux fleurs, ballotine de truite aux agrumes, gaufre aux herbes,
- Paleron de veau confit au zeste d'orange, légumes d'automne, jus au romarin
- Bavarois de fruits rouges/Croquant pistache

Site Internet : www.lugny-les-charolles.net

Fin 2018, le site a totalisé près de 360 000 visites, soit près de 200 visites par jour, ce qui constitue un excellent résultat pour notre média de communication.
La Commune qui devrait changer de partenaire avant la fin du mandat en 2020, proposera sans doute en début d'année 2020 une nouvelle mouture de ce média de communication.

Dossier 10 Pages

Dénomination des Routes du Village
Numérotation des Habitations

Le Département de Saône-et-Loire s'est engagé dès 2014 pour mettre en route un plan d'équipement de la totalité de son territoire par le Fibre Optique Très Haut Débit (THD). Notre Commune a bénéficié dès 2016 d'une montée en débit avec l'arrivée de la fibre optique THD au niveau de l'armoire de répartition du village, ce qui a permis à une grande majorité des habitants – ceux qui ne sont pas trop éloignés géographiquement de ladite armoire située près de la Salle Communale – de bénéficier d'un débit de connexion internet extrêmement plus rapide.

Il reste néanmoins a connecter toutes les habitations avec l'armoire THD à l'aide d'une fibre optique pour que chacun puisse bénéficier de la rapidité de connexion la plus performante du marché.

A ce titre le département de Saône-et-Loire vient d'annoncer que son plan initial d'investissement pour effectuer l'enfouissement de toutes les lignes de fibre optique de son territoire, et qui prévoyait des travaux dans notre commune, uniquement vers 2025, et bien ce plan vient de connaître une accélération inespérée qui reprogramme ses travaux pour 2020 !.

Les habitants de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES pourront donc dès la fin 2020, bénéficier d'abonnement type THD et contracter auprès des opérateurs de leur choix (Orange, SFR, Free).
Le Président A.ACCARY a en effet signé avec l'entreprise COVAGE qui se porte ainsi volontaire pour le financer et réaliser les travaux de ce déploiement en lieu et place des collectivités locales (qui n'ont donc plus à en supporter le coût élevé d'investissement !).

Mais pour faciliter l'installation et la commercialisation de la fibre optique auprès des fournisseur, il est indispensable que chaque habitation puisse être référencée, géographiquement les opérateurs exigeant un justificatif de domicile avec adresse géolocalisée à l'appui de la demande de raccordement.
La Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES doit donc entreprendre rapidement le travail de dénomination officielle des Routes du village et de numérotation de chaque bâtiment le long de ces routes et ainsi donner à chaque habitant une adresse normée, officielle et géolocalisée.

Projet LUGNIACO de Dénomination des Voies

LUGNIACO est l'ancienne appellation du village de LUGNY dans les premiers document écrits en latin tardif du Cartulaire de Paray-le-Monial ou les seigneurs DAMAS de COUSAN alors seigneur du Village faisait par écrit des dons aux moines pour racheter leur fautes.

Le Conseil Municipal a engagé il y a 2 mois en Octobre 2018, un projet conséquent pour faire la démarche de dénomination des voies du village.
Pour l'heure le CM définit, hameau par hameau le nom officiel de chaque route et chemin public, sans oublier les quelques places du domaine public.
Le choix du conseil a été de se porter sur une dénomination simple et déjà naturellement utilisée par les habitants : celle issue du nom des parcelles, des hameau et lieudits ancestraux.

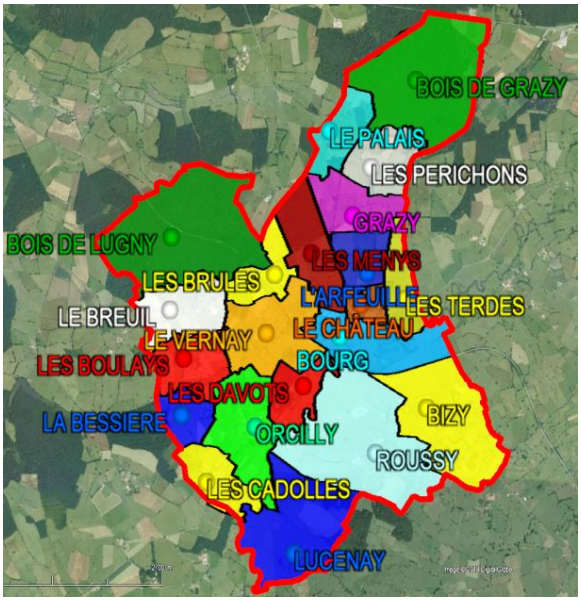

Nota Bene : En parallèle, et pour faciliter également le repérage géographique et spatial des voies, chacun de la centaine de croisement de la commune a également reçu une dénomination. Mais, contrairement à celui des routes et chemin, ces appellations ne seront pas matérialisées sur le terrain, elle serviront simplement à des fins de repérages géographiques.

Dans ce bulletin municipal 2018, chaque habitant du village trouvera à la fin de ce dossier, un numéro et une appellation de nom de voie le long de laquelle il réside.
Ce premier résultat est directement issue du travail préliminaire du Conseil Municipal sur la dénomination des routes.

Par souci de confidentialité et de protection de la vie privée, ces numéros et noms de voies sont affectés aux bâtiments au travers d'un numéro de parcelle cadastrale dans lesquels ils sont édifiés.
Aucune mention de prénom/ nom de famille n'en précise les locataires ou propriétaires.

Cette première proposition globale sera mise en débat public pendant 3 mois entre le 1er Mars 2019 et le 31 Mai 2019 par l'intermédiaire :
- soit d'un registre disponible en mairie
- soit en utilisant l'adresse courriel denomination@lugny-les-charolles.net

Par l'intermédiaire desquels chaque habitant pourra choisir d'inscrire et/ou d'envoyer ses commentaires vis-à-vis de la proposition initiale issue du travail du CM.

Le Conseil Municipal analysera l'ensemble des retours rédigés par les habitants pour en faire une synthèse et s'appuiera sur cet ensemble de données pour décider ou nom d'amender certaines des propositions initiales du projet LUGNIACO entre Juin et Septembre 2019

La liste finale des dénominations et des numérotations définitive des habitations sera figée lors d'une délibération du Conseil Municipal en Septembre ou en Octobre 2019.
Chaque habitant recevra individuellement entre Septembre et Novembre 2019 un courrier officiel de la Mairie les informant de leur adresse officielle minimale sous la forme d
- d'un nom de voie officiel
- et d'un numéro d'habitation officiel le long de cette voie dénommée.

Le Bulletin Communal 2019 qui paraîtra en Janvier 2020 comportera la liste définitive de toutes les adresses des bâtiments de la Commune telles qu'elle aura été définie par le Conseil Municipal et enregistré officiellement dans la Base des Adresses Nationales (BAN) : https://adresse.data.gouv.frs

A partir de la réception de ce courrier, les habitants pourront décider du format final de leur nouvelle adresse avec une seule obligation (expliquée et détaillée page ci-après) : celle d'y faire figurer le numéro et le libellé de la voie fournie par la Municipalité (Ligne 4).
Ils pourront par ailleurs librement décider de compléter leur adresse par des informations facultatives : le nom du hameau qu'ils avait l'habitude d'utiliser auparavant comme seul élement d'adresse (en ligne 5) ou/et le nom de leur habitation ou lieudit baptisée éventuellement par leur soin (en ligne 3).

Le format normé minimal des adresses

Après dénomination des voies et numérotation des habitations de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, les habitants pourront utiliser leur nouvelle adresse normée minimale géolocalisée pour s'identifier à coup sûr pour une livraison de colis, une intervention de secours, un dépannage électricité, eau ou autre

OBLIGATOIRE
Ligne 1 : Identité du Destinataire
Civilité, Titre ou Qualité + Prénom et Nom

FACULTATIVE
Ligne 2 : Complément du Destinataire
N°Appt, Boîte, Escalier, Couloir, Etage, Chez…

FACULTATIVE
Ligne 3 : Complément du Point de Distribution
N° ou Nom Immeuble, Bâtiment, Résidence, Maison…

OBLIGATOIRE
Ligne 4 : NUMERO et LIBELLE de la VOIE
(associé à repérage GPS dans adresse.data.gouv.fr)

FACULTATIVE
Ligne 5 : Lieudit ou Service Particulier Distribution
(Nom du Hameau, du lieudit, N° Boîte Postale, …etc.)

OBLIGATOIRE
Ligne 6 : CODE POSTAL et
LOCALITE de DESTINATION

1 Monsieur Philippe DURAND
2 Gite chez Robert Dupont
3 Domaine des Acacias
4 25, Route de Saint-Aubin
5 Hameau de LA COMBE
6 71999 LA COMMUNE DE RESIDENCE

Après dénomination des voies et numérotation des habitations de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, les adresses comportera A MINIMA, 3 lignes :

- Ligne 1 : Identité Destinataire
- Ligne 4 : Numéro et libellé de voie
- Ligne 6 : CP et Localité de Destination

Mais chaque habitant peut librement choisir d'y adjoindre un ligne 2, 3 et/ou 5 qui permet de la compléter l'adresse postale ou non au bon vouloir des habitants. Cependant la Ligne 4 RESTE l'adresse minimale obligatoire à indiquer aux administrations/secours/fournisseurs/livreurs pour permettre la localisation géographique immédiate de son habitation à partir de la ligne 4 de l'adresse.

Anciennes Adresses NON NORMÉES NON GÉOLOCALISÉES	Nouvelles Adresses NORMÉES GÉOLOCALISÉS MINIMALES	Nouvelles Adresses NORMÉES GÉOLOCALISÉES COMPLETÉES LIBREMENT
Madame Jeanne DUPONT Le Bourg 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES	Madame Jeanne DUPONT 4, Route de La Clayette 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES	Madame Jeanne DUPONT Chambre et Table d'Hôte Domaine le Pré de la Serve 4, Route de La Clayette Le Bourg 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES
Monsieur Paul DUPUIS Bois à la Main 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES	Monsieur Paul DUPUIS 25, Route du Lotissement d'Orcilly 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES	Monsieur Paul DUPUIS Bois à La Main 25, Route du Lotissement d'Orcilly Orcilly 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES
Monsieur Pierre DURAND Association ACF - Mairie Le Bourg 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES	Monsieur Pierre DURAND 1, Place de Mex-en-Vaud 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES	Monsieur Pierre DURAND Président de l'Association ACF Mairie 1, Place de Mex-en-Vaud Le Bourg 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES
Madame Sylvie THOMAS La Gare 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES	Madame Sylvie THOMAS 15, Route du Breuil 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES	Madame Sylvie THOMAS Domaine de La Condemine 15, Route du Breuil La Gare 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES

CADASTRE		Ligne 01	Ligne 04				Ligne 05	Ligne 06	
		PRENOM NOM DE FAMILLE	NUMERO	TYPE DE VOIE		LIBELLE DE LA VOIE	NOM DU HAMEAU PRINCIPAL	CODE POSTAL	COMMUNE - LOCALITE DE DESTINATION
B	446	L M	1	Route	de	BIZY	BIZY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	080	J P	4	Route	de	BIZY	BIZY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	081	E P	8	Route	de	BIZY	BIZY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	092	G B	18	Route	de	BIZY	BIZY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	091	C B	22	Route	de	BIZY	BIZY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	343	P C	2	Route	des	BOIS	LE BOURG HAUT	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	342	P C	4	Route	des	BOIS	LE BOURG HAUT	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	600	N G	6	Route	des	BOIS	LE BOURG HAUT	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	603	N G	12	Route	des	BOIS	LE BOURG HAUT	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	350	M C	14	Route	des	BOIS	LE BOURG HAUT	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	849	F D	49	Route	des	BOIS	LES BRULES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	358	A V	60	Route	des	BOIS	LES BRULES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	801	P L	71	Route	des	BOIS	LES BRULES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	475	O C	89	Route	des	BOIS	LES BRULES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	809	G V	99	Route	des	BOIS	LES BRULES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	342	A R	4Bis	Route	des	BOIS	LE BOURG HAUT	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	305	R A	36	Chemin	du	BOIS de LAYE	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	456	G D	2	Route	du	BOIS de LAYE	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	475	C L	3	Route	du	BOIS de LAYE	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	284	S B	12	Route	du	BOIS de LAYE	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	397	P D	19	Route	du	BOIS de LAYE	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	398	P C	21	Route	du	BOIS de LAYE	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	250	J B	31	Route	du	BOIS de LAYE	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	677	N D	2	Route	des	BOULAYS	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	676	M M	4	Route	des	BOULAYS	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	843	R G	16	Route	des	BOULAYS	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	891	I Z	18	Route	des	BOULAYS	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	141	E C	22	Route	des	BOULAYS	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	118	G M	80	Route	des	BOULAYS	LES BOULAYS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	110	J R	92	Route	des	BOULAYS	LES BOULAYS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	857	O G	98	Route	des	BOULAYS	LES BOULAYS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	754	V D	129	Route	des	BOULAYS	LES BOULAYS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	824	O N	3	Route	du	BREUIL	LA GARE	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	825	J R	7	Route	du	BREUIL	LA GARE	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	571	F D	19	Route	du	BREUIL	LA GARE	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	571	M D	23	Route	du	BREUIL	LA GARE	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	728	E L	40	Route	du	BREUIL	LA GARE	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	747	G B	55	Route	du	BREUIL	LE VERNAY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	583	J L	64	Route	du	BREUIL	LE VERNAY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	447	M D	67	Route	du	BREUIL	LE VERNAY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	452	L D	88	Route	du	BREUIL	LE VERNAY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	051	S M	137	Route	du	BREUIL	LE BREUIL	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	720	G T	153	Route	du	BREUIL	LE BREUIL	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	776	B L	160	Route	du	BREUIL	LE BREUIL	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	722	J C	165	Route	du	BREUIL	LE BREUIL	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	823	H T	172	Route	du	BREUIL	LE BREUIL	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	635	G B	183	Route	du	BREUIL	LE BREUIL	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	066	J B	199	Route	du	BREUIL	LE BREUIL	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	535	B B	210	Route	du	BREUIL	LE BREUIL	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	531	B B	216	Route	du	BREUIL	LE BREUIL	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	652	A B	218	Route	du	BREUIL	LE BREUIL	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	653	C B	220	Route	du	BREUIL	LE BREUIL	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	519	G T	242	Route	du	BREUIL	LE BREUIL	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	583	E T	64bis	Route	du	BREUIL	LE VERNAY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	583	B B	64ter	Route	du	BREUIL	LE VERNAY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	509	T A	15	Route	du	BUISSON de La VIGNE	BIZY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	488	F P	2	Route	du	BUISSON de La VIGNE	BIZY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	477	M G	8	Route	du	BUISSON de La VIGNE	BIZY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	455	F N	10	Route	du	BUISSON de La VIGNE	BIZY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	660	M K	2	Route	des	CADOLLES	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	175	J F	8	Route	des	CADOLLES	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	177	G G	10	Route	des	CADOLLES	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	179	J B	12	Route	des	CADOLLES	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	869	G T	13	Route	des	CADOLLES	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	179	D D	14	Route	des	CADOLLES	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	689	F A	16	Route	des	CADOLLES	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	865	F D	17	Route	des	CADOLLES	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	184	M M	24	Route	des	CADOLLES	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	188	P C	32	Route	des	CADOLLES	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	186	J G	42	Route	des	CADOLLES	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES

CADASTRE		Ligne 01	Ligne 04				Ligne 05	Ligne 06	
		PRENOM NOM DE FAMILLE	NUMERO	TYPE DE VOIE		LIBELLE DE LA VOIE	NOM DU HAMEAU PRINCIPAL	CODE POSTAL	COMMUNE - LOCALITE DE DESTINATION
C	841	G L	2	Route	des	CAILLES	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	770	J A	10	Route	des	CAILLES	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	272	H N	11	Route	des	CAILLES	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	799	H N	13	Route	des	CAILLES	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	365	C B	10	Route	des	CAILLOUX	LES BRULES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	253	J G	2	Chemin	de la	CARRIERE	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	250	J S	3	Chemin	de la	CARRIERE	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	137	D L	40	Route	de	CHAROLLES	LE BOURG BAS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	259	G C	42	Route	de	CHAROLLES	LE BOURG BAS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	257	J S	46	Route	de	CHAROLLES	LE BOURG BAS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	281	J L	48	Route	de	CHAROLLES	LE BOURG BAS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	152	J L	49	Route	de	CHAROLLES	LE CHÂTEAU	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	152	R G	51	Route	de	CHAROLLES	LE CHÂTEAU	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	222	G W	53	Route	de	CHAROLLES	LE CHÂTEAU	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	002	C B	3	Route	des	CHASSIGNOTS	LE VERNAY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	003	G T	5	Route	des	CHASSIGNOTS	LE VERNAY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	868	R R	17	Route	des	CHASSIGNOTS	LE VERNAY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	287	R G	5	Route	du	GRAND PRE	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	289	S L	15	Route	du	GRAND PRE	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	295	J D	39	Route	de	GRAZY	EN GRAZY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	896	S D	1	Route	du	HAMEL	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	260	G C	3	Route	du	HAMEL	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	262	J A	8	Route	du	HAMEL	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	268	V R	14	Route	du	HAUT d'ORCILLY	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	309	J R	19	Route	du	HAUT d'ORCILLY	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	797	T G	28	Route	du	HAUT d'ORCILLY	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	804	C Z	34	Route	du	HAUT d'ORCILLY	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	833	C G	37	Route	du	HAUT d'ORCILLY	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	772	P D	38	Route	du	HAUT d'ORCILLY	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	834	C G	39	Route	du	HAUT d'ORCILLY	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	783	D F	43	Route	du	HAUT d'ORCILLY	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	302	P R	46	Route	du	HAUT d'ORCILLY	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	834	D F	50	Route	du	HAUT d'ORCILLY	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	142	P B	1	Route	de	LA CLAYETTE	LE BOURG BAS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	142	P B	3	Route	de	LA CLAYETTE	LE BOURG BAS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	059	H B	116	Route	de	LA CLAYETTE	BIZY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	077	G G	147	Route	de	LA CLAYETTE	BIZY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	073	R D	156	Route	de	LA CLAYETTE	BIZY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	072	R D	160	Route	de	LA CLAYETTE	BIZY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	069	P D	164	Route	de	LA CLAYETTE	BIZY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	491	M B	2	Chemin	de	LUCENAY	LUCENAY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	432	C D	6	Chemin	de	LUCENAY	LUCENAY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	359	J M	135	Route	de	LUCENAY	LUCENAY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	416	C E	56	Route	de	MARCIGNY	LES DAVOTS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	584	G G	71	Route	de	MARCIGNY	LES DAVOTS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	298	L P	120	Route	de	MARCIGNY	LES DAVOTS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	867	A F	136	Route	de	MARCIGNY	LES DAVOTS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	841	G L	173	Route	de	MARCIGNY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	264	J C	177	Route	de	MARCIGNY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	149	V P	178	Route	de	MARCIGNY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	166	D D	200	Route	de	MARCIGNY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	227	J C	203	Route	de	MARCIGNY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	609	R M	227	Route	de	MARCIGNY	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	207	J V	234	Route	de	MARCIGNY	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	203	J V	236	Route	de	MARCIGNY	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	201	A L	242	Route	de	MARCIGNY	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	195	J C	250	Route	de	MARCIGNY	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	192	F M	256	Route	de	MARCIGNY	LES CADOLLES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	022	A M	19	Route	du	MOULIN de LUGNY	LE MOULIN	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	434	L C	20	Route	du	MOULIN de LUGNY	LE MOULIN	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	046	A M	39	Route	du	PALAIS	LE PALAIS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	039	R B	50	Route	du	PALAIS	LE PALAIS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	247	C M	59	Route	du	PALAIS	LE PALAIS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	285	Y P	63	Route	du	PALAIS	LE PALAIS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	287	F B	67	Route	du	PALAIS	LE PALAIS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	029	F B	98	Route	du	PALAIS	LE PALAIS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	157	B G	20	Route	de	PARAY	LE CHÂTEAU	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	157	F S	24	Route	de	PARAY	LE CHÂTEAU	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	160	C F	30	Route	de	PARAY	LE CHÂTEAU	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	604	P D	41	Route	de	PARAY	LE BOURG HAUT	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	802	P D	51	Route	de	PARAY	LE BOURG HAUT	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES

CADASTRE		Ligne 01	Ligne 04				Ligne 05	Ligne 06	
		PRENOM NOM DE FAMILLE	NUMERO	TYPE DE VOIE		LIBELLE DE LA VOIE	NOM DU HAMEAU PRINCIPAL	CODE POSTAL	COMMUNE - LOCALITE DE DESTINATION
A	107	B G	80	Route	des	PERICHONS	LES PERICHONS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	224	J S	4	Chemin	du	PRE MARGUERON	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	187	O G	89	Route	de	ROUSSY	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	503	E J	108	Route	de	ROUSSY	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	221	C F	114	Route	de	ROUSSY	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	214	M D	126	Route	de	ROUSSY	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	277	A L	84	Route	de	ROUSSY	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	500	J S	99	Route	de	ROUSSY	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	482	L L	100	Route	de	ROUSSY	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	501	C S	101	Route	de	ROUSSY	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	483	Y G	104	Route	de	ROUSSY	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	502	C S	110	Route	de	ROUSSY	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	219	P S	116	Route	de	ROUSSY	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	211	R C	123	Route	de	ROUSSY	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
B	198	L R	16	Route	du	SOLAND	ROUSSY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	237	A C	3	Place	du	SOUVENIR	LE BOURG BAS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	237	J C	5	Place	du	SOUVENIR	LE BOURG BAS	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	166	C R	14	Route	des	TERDES	L'ARFEUILLE	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	166	P S	18	Route	des	TERDES	L'ARFEUILLE	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
A	126	J P	90	Route	des	TERDES	LES TERDES	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	679	M B	1	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	678	L S	3	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	666	M F	4	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	675	B D	5	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	669	M C	7	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	665	C B	8	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	668	N L	9	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	664	G B	10	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	667	B N	11	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	663	F P	14	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	662	D P	16	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	836	O J	19	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	887	R P	25	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	016	F G	30	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	136	H C	31	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	881	A D	40	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	130	B S	41	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	846	T C	43	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	872	L C	44	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	847	S M	47	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	658	A G	50	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	634	J V	51	Route	de	VACHERESSE	HAUT D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	336	S A	6	Route	du	VERNAY	LE BOURG HAUT	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	871	G M	8	Route	du	VERNAY	LE BOURG HAUT	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	763	E S	10	Route	du	VERNAY	LE BOURG HAUT	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	379	B B	46	Route	du	VERNAY	LE VERNAY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	375	J B	58	Route	du	VERNAY	LE VERNAY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	714	D L	60	Route	du	VERNAY	LE VERNAY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	795	R G	3	Impasse	du	VIEUX ORCILLY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	796	R G	5	Impasse	du	VIEUX ORCILLY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	281	J B	6	Route	du	VIEUX ORCILLY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	282	E M	10	Route	du	VIEUX ORCILLY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	245	E M	11	Route	du	VIEUX ORCILLY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	280	A E	12	Route	du	VIEUX ORCILLY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	249	J D	24	Route	du	VIEUX ORCILLY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	257	J D	32	Route	du	VIEUX ORCILLY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	238	M L	33	Route	du	VIEUX ORCILLY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	765	B D	41	Route	du	VIEUX ORCILLY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	764	B D	43	Route	du	VIEUX ORCILLY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES
C	227	P J	65	Route	du	VIEUX ORCILLY	BAS D'ORCILLY	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES

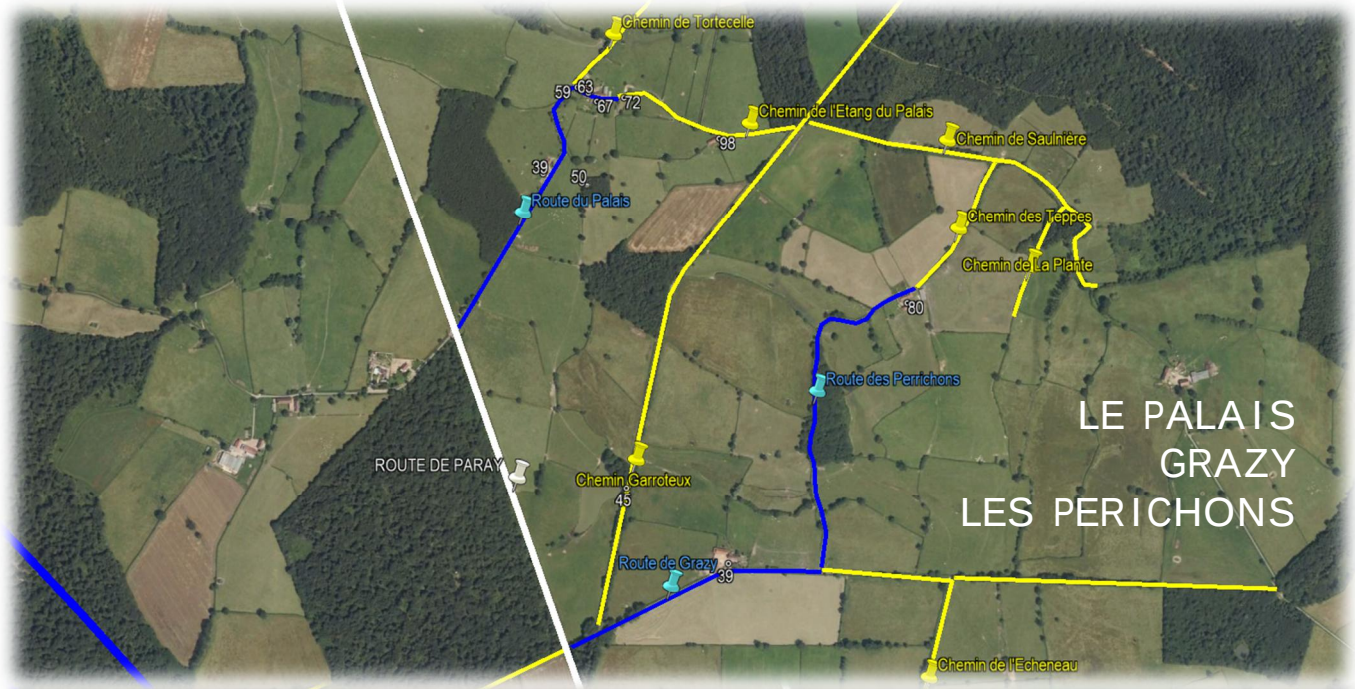
Chemin de Tortecelle
Chemin de l'Etang du Palais
Chemin de Saulnière
Route du Palais
Chemin des Teppes
Chemin de La Plante
Route des Perrichons
ROUTE DE PARAY
Chemin Garroteux
Route de Grazy
Chemin de l'Echeneau
LE PALAIS
GRAZY
LES PERICHONS

Chemin de Meny
ROUTE DE PARAY
LES BRULES
MENY
Bretelle de l'Arfeuille
Route des Terdes
Route des Bois
Route des Cailloux
Chemin de la Sorgère
ROUTE DE PARAY
Route des Bois
Route de la Rue Jaune
Route du Vernay

Chemin de l'Echeneau
Bretelle de l'Arfeuille
Route des Terdes
Route des Tardes
ROUTE DE PARAY
LES TERDES
CHÂTEAU
ARFEUILLE

Place du Souvenir
Route de la Petite Glacière
Place de la Croix en Calvaire
Place de l'Eglise St-Martin
Impasse du 19 Mars 1962
ROUTE DE PARAY
ROUTE DE CHAROLLES
Place de Mex-en-Vaud
LE BOURG BAS
LE BOURG HAUT

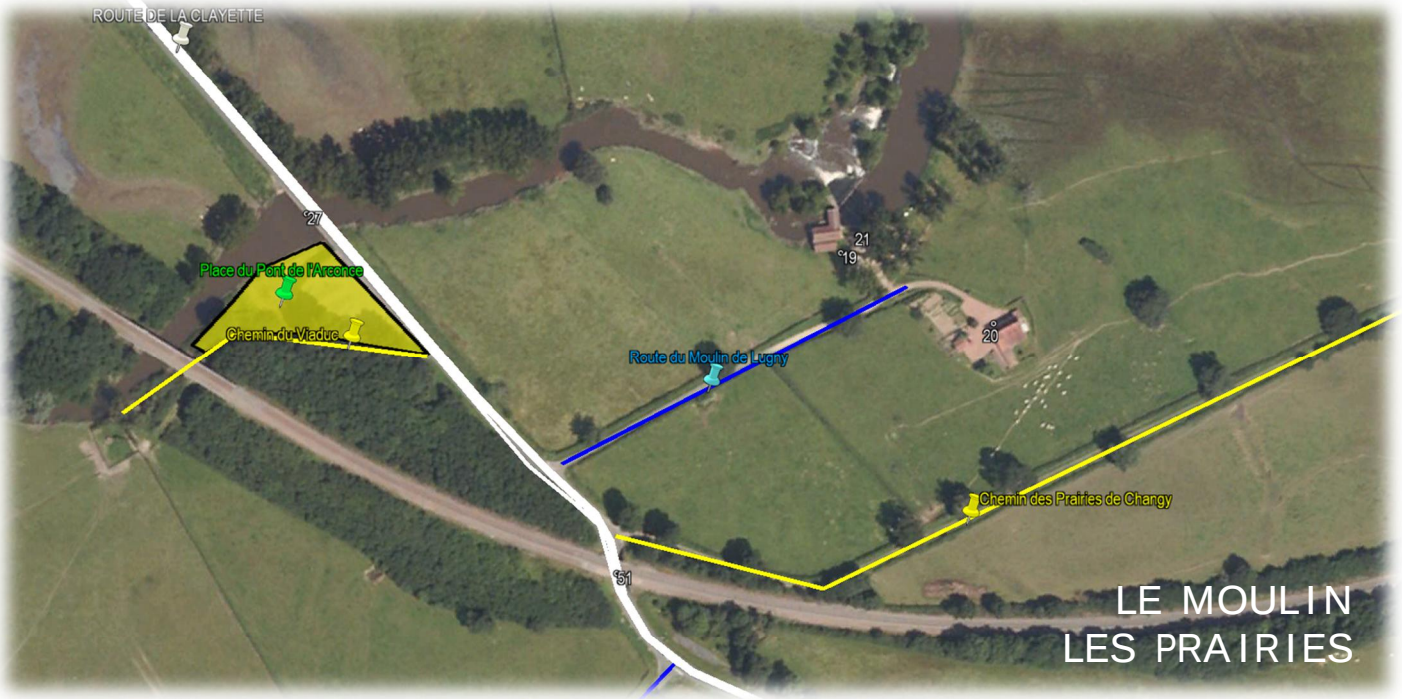
ROUTE DE LA CLAYETTE
Place du Pont de l'Arconce
Chemin du Viaduc
Route du Moulin de Lugny
Chemin des Prairies de Changy
LE MOULIN
LES PRAIRIES

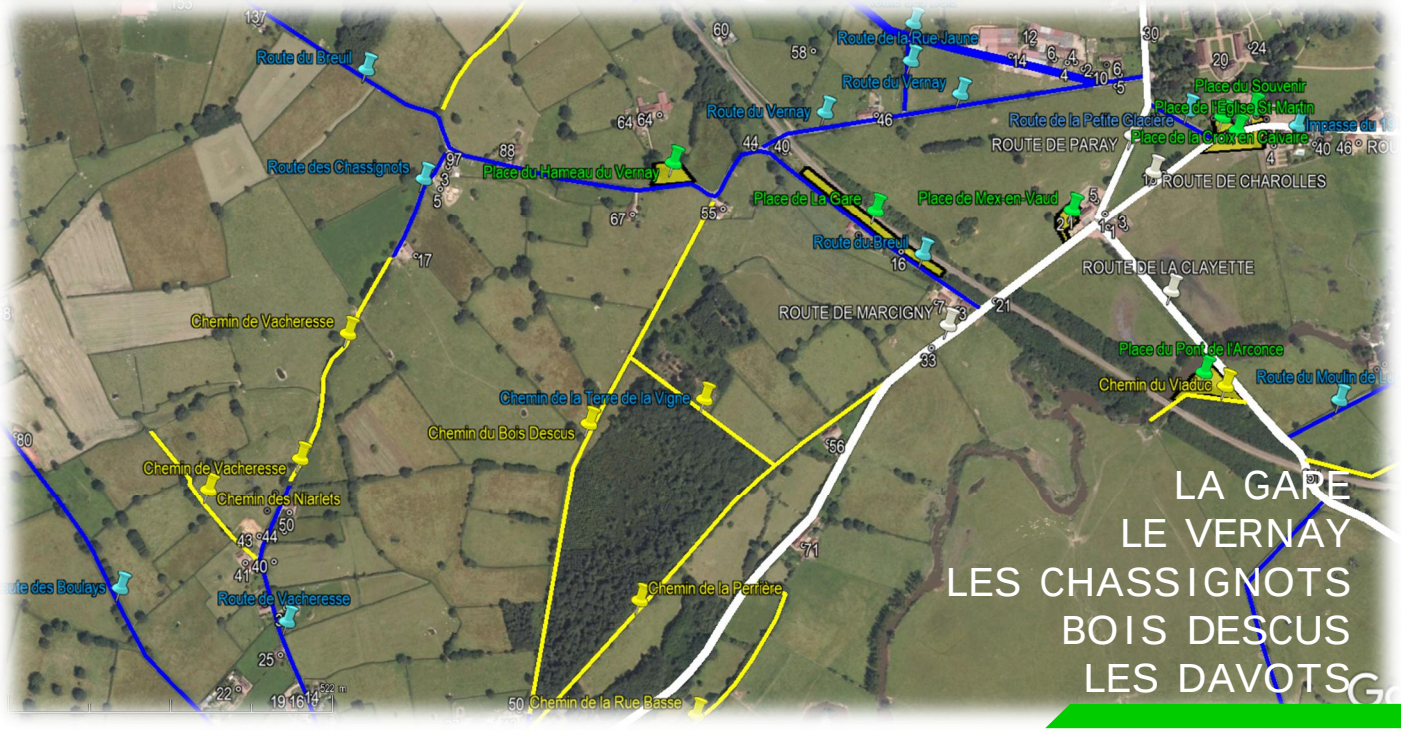
Route du Breuil
Route de la Rue Jaune
Route du Vernay
Route des Chassignots
Place du Hameau du Vernay
Place de La Gare
Place de Mex-en-Vaud
Route de la Petite Glacière
ROUTE DE PARAY
ROUTE DE CHAROLLES
ROUTE DE LA CLAYETTE
ROUTE DE MARCIGNY
Chemin de Vacheresse
Chemin de la Terre de la Vigne
Chemin du Bois Descus
Chemin des Niarlets
Route de Vacheresse
Chemin de la Perrière
Chemin de la Rue Basse
Place du Pont de l'Arconce
Chemin du Viaduc
LA GARE
LE VERNAY
LES CHASSIGNOTS
BOIS DESCUS
LES DAVOTS

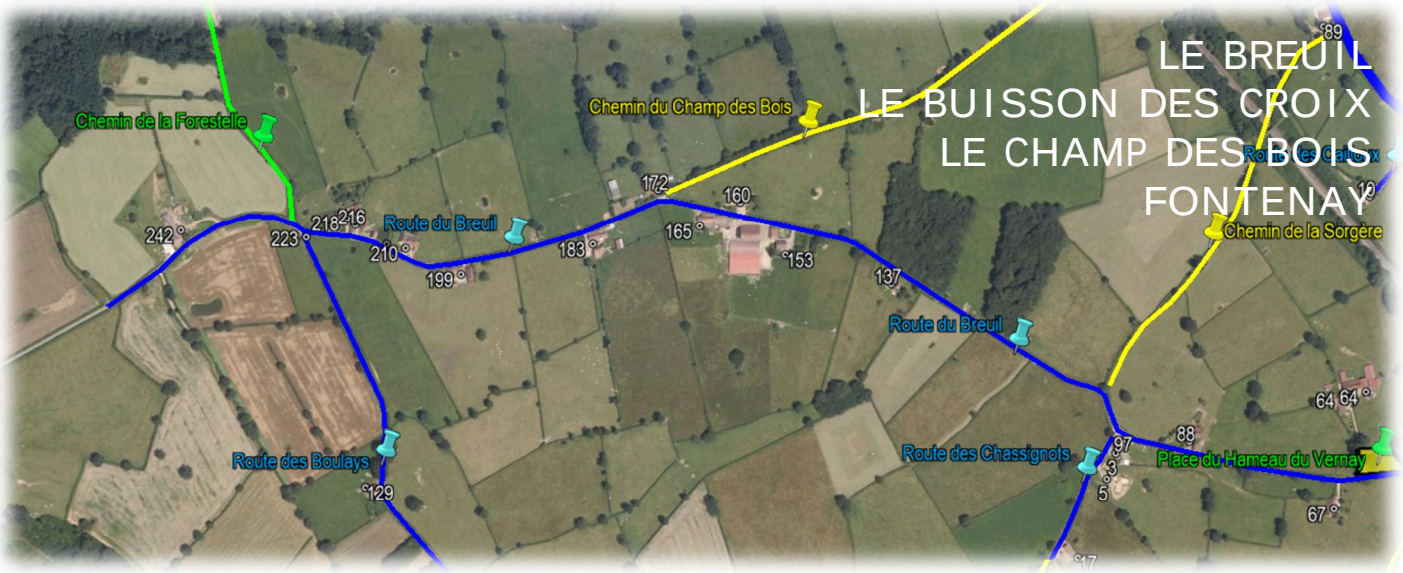
LE BREUIL
LE BUISSON DES CROIX
LE CHAMP DES BOIS
FONTENAY
Chemin de la Forestelle
Chemin du Champ des Bois
Route du Breuil
Route des Boulays
Route des Chassignots
Place du Hameau du Vernay
Chemin de la Sorgère

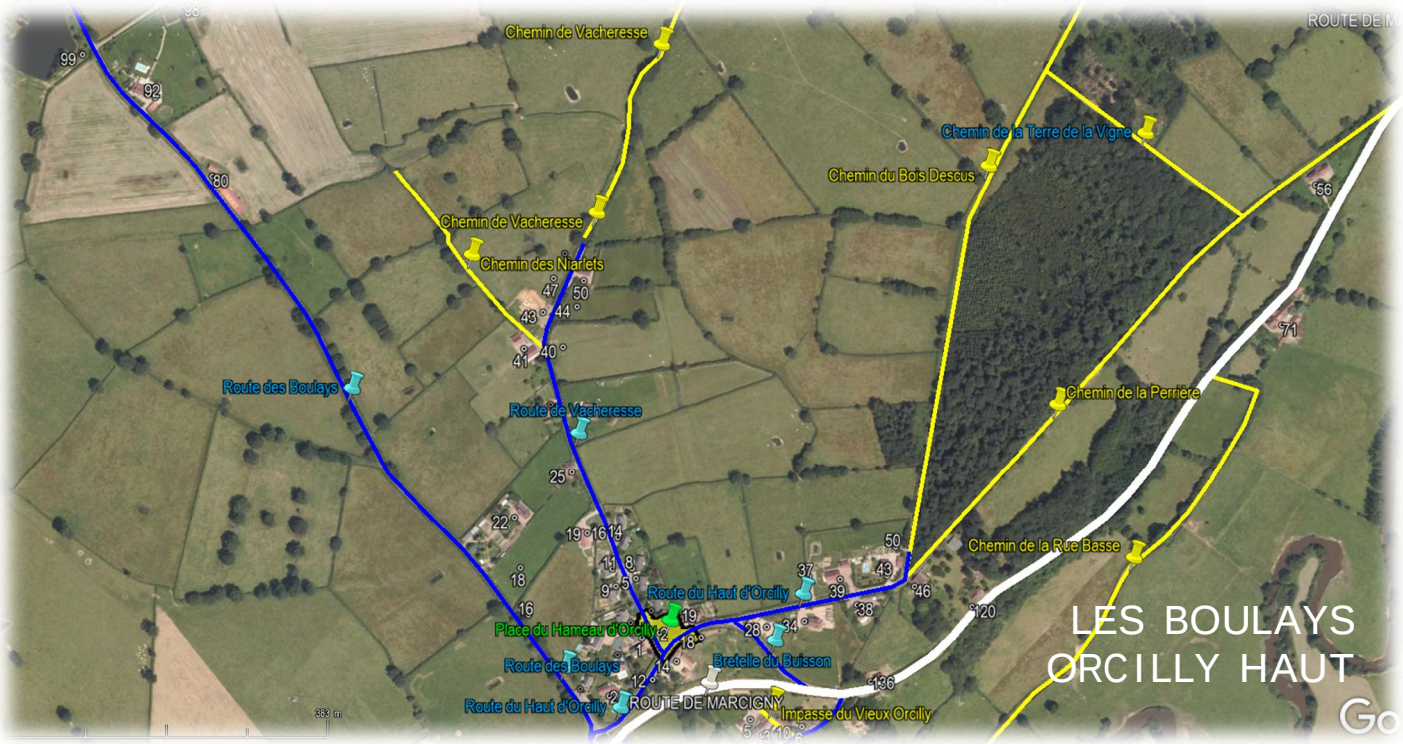
LES BOULAYS
ORCILLY HAUT
Chemin de Vacheresse
Chemin des Niarlets
Route des Boulays
Route de Vacheresse
Chemin de la Terre de la Vigne
Chemin du Bois Descus
Chemin de la Perrière
Chemin de la Rue Basse
Route du Haut d'Orcilly
Place du Hameau d'Orcilly
Bretelle du Buisson
ROUTE DE MARCIGNY
Impasse du Vieux Orcilly

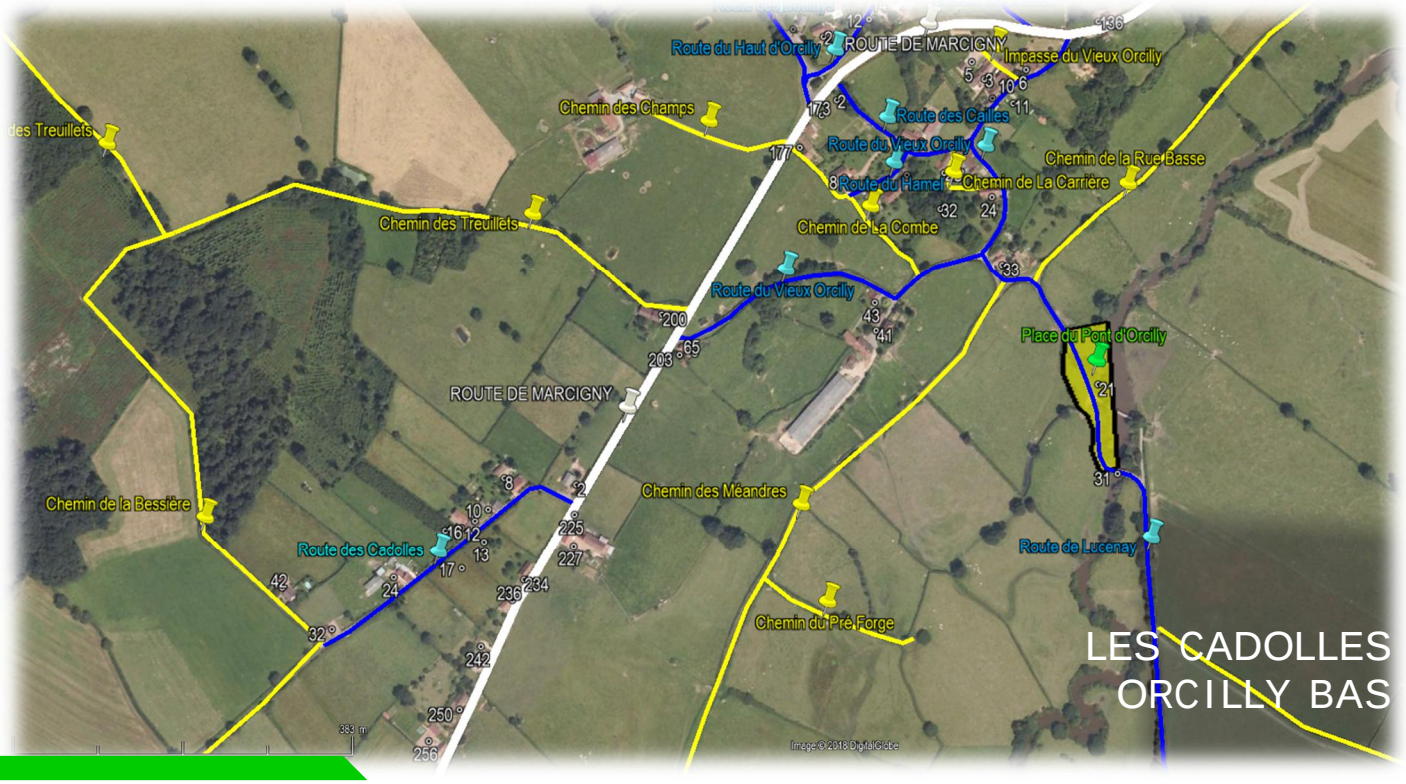
LES CADOLLES
ORCILLY BAS
Route du Haut d'Orcilly
ROUTE DE MARCIGNY
Impasse du Vieux Orcilly
Chemin des Champs
Route des Cailles
Route du Vieux Orcilly
Chemin de la Rue Basse
Chemin de La Carrière
Chemin de La Combe
Chemin des Treuillets
Place du Pont d'Orcilly
Chemin de la Bessière
Route des Cadolles
Chemin des Méandres
Route de Lucenay
Chemin du Pré Forge

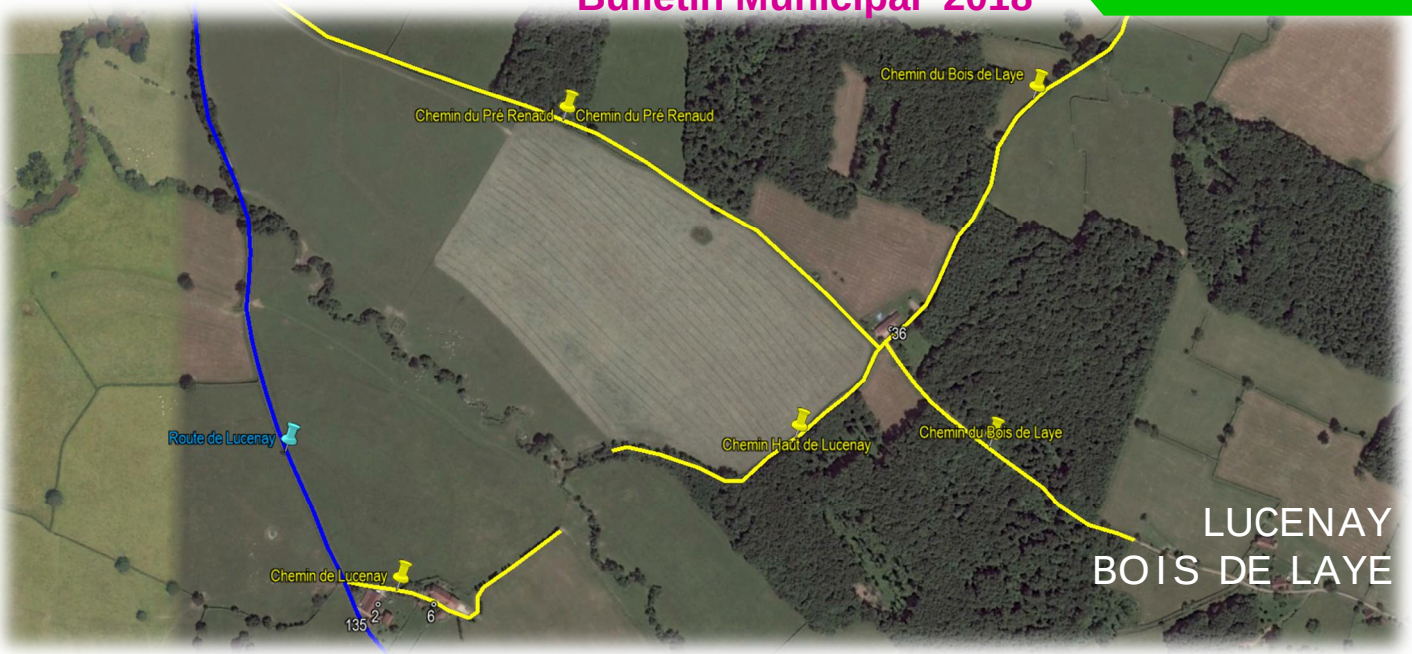
Chemin du Bois de Laye
Chemin du Pré Renaud
Chemin du Pré Renaud
Route de Lucenay
Chemin Haut de Lucenay
Chemin du Bois de Laye
Chemin de Lucenay
LUCENAY
BOIS DE LAYE

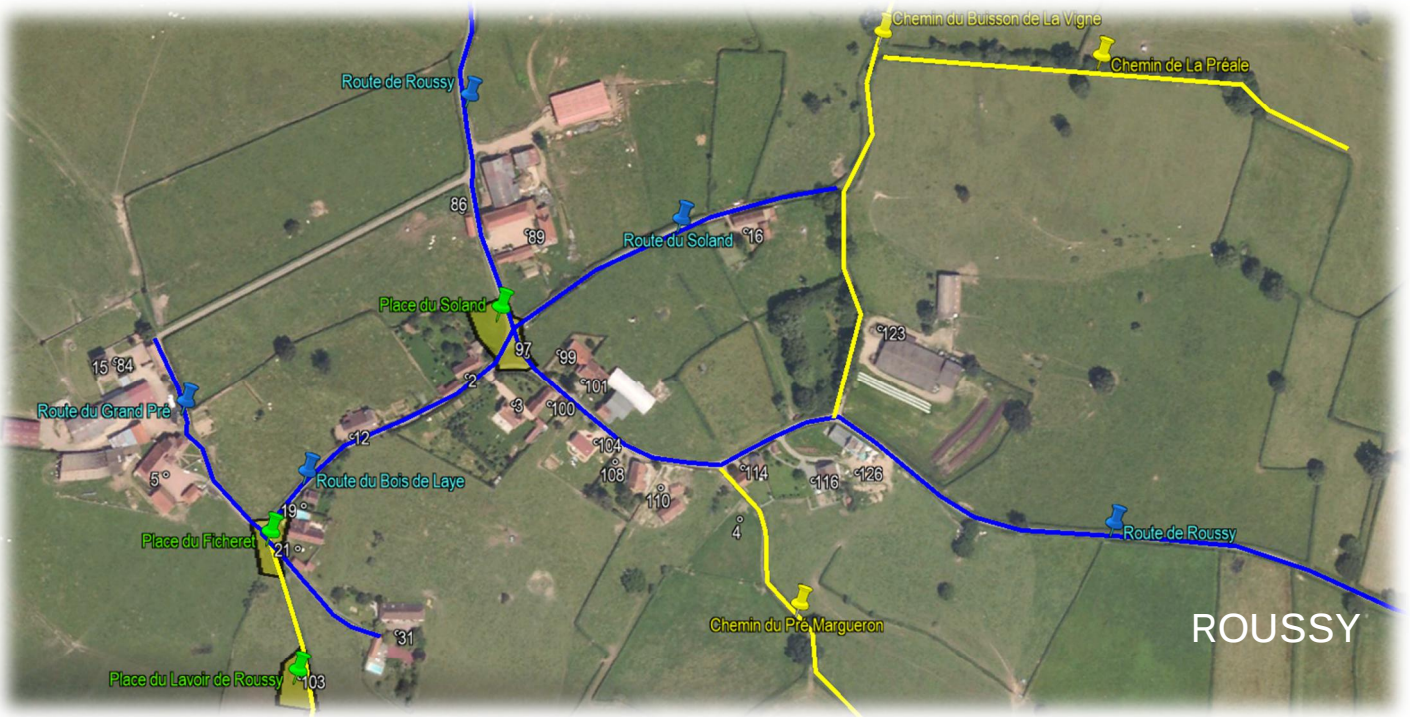
Chemin du Buisson de La Vigne
Chemin de La Préale
Route de Roussy
Route du Soland
Place du Soland
Route du Grand Pré
Route du Bois de Laye
Place du Ficheret
Route de Roussy
Chemin du Pré Margueron
Place du Lavoir de Roussy
ROUSSY

Chemin de Bizy
Route du Buisson de la Vigne
Route de Bizy
Chemin du Buisson de La Vigne
Chemin de la Plaie
Route de LA CLAYETTE
BIZY
BUISSON DE LA VIGNE

L'Amicale Scolaire des Rives de l'Arconce

L'amicale scolaire est une association composée de parents d'élèves et de maîtresses qui s'investissent autour de manifestations pour offrir des sorties scolaires aux enfants du RPI. L'amicale permet aux parents de se rencontrer et passer des moments conviviaux ensemble.
Nous invitons les parents à nous rejoindre.

Grâce à l'amicale, les enfants ont pu bénéficier des sorties suivantes :

- Sorties cinéma
- Visite du marché au cadran de Saint Christophe pour l'ensemble des classes
- 3 jours de classe de cirque à Tence pour les enfants de la grande section au CM2
- Visite du moulin de Lugny les Charolles
- Participation des CM au cross du Collège de Charolles
- Achats des cadeaux de Noël

Ces sorties permettent aux enfants de découvrir notre patrimoine local mais aussi national. La classe de cirque laisse aux enfants des merveilleux souvenirs, ils ont pu montrer tous leurs talents à leurs parents lors d'un spectacle à leur retour.

Cette année, l'amicale organise son concours de manille le 27 Janvier 2019 avec la préparation d'un saucisson/pommes de terre en soirée à la salle communale.
Nous fêterons les 30 ans de la marche des tartines le dimanche 7 Avril 2019.

L'amicale scolaire remercie les enseignants du RPI pour l'organisation des toutes ces sorties et activités qui font découvrir de belles choses à nos enfants. Nous remercions aussi les mairies et les associations des villages pour leur soutien ainsi que tous les parents qui donnent de leur temps lors des manifestations organisées dans la joie et la bonne humeur.

BUREAU de l'ASSOCIATION 2018/2019 :

Président	: Olivier **GOURGIN**
Vice-Président	: Philippe **DELOBEL**
Trésorière	: Céline **JANIN**
Trésorière Adjointe	: Aline **DAUJEAN**
Secrétaire	: Anne-Laure **JONDET**
Secrétaire Adjointe	: Maryline **TRONCY**

Membres actifs : Sylvie **LHENRY**, Camille **BILLARD**, Marie Claude **VAIZAND**, Nicole **MÉLINE**.

L'Amicale Scolaire des Rives de l'Arconce (Suite)

BILAN 2017/2018	
RECETTES	5 227,19 €
380,20 €	Dons Concerts du GRETT Eglise Lugny 2017/2018
503,00 €	Photos d'Ecoliers 2017/2018
941,98 €	Bénéfice Concours de Manille 2018
3 365,46 €	Bénéfice Marche des Tartines 2018
36,55 €	Intérêts Livret Epargne
DEPENSES	6 370,32 €
234,00 €	Assurances
16,55 €	Pot Assemblée Générale 2017
266,25 €	Cadeaux Noël 2017 St-Julien et Lugny
113,98 €	Confiseries de Noël 2017
67,52 €	Beignets Carnaval 2018
40,25 €	Apéritif Pique-Nique fins d'année scolaire 2017-18
4 708,00 €	Voyage Scolaire 3 Jours à Tence (43)
348,00 €	Entrée et Bus Sortie Cinéma Charolles
310,00 €	Visite et Bus Marché de St-Christophe
120,00 €	Visite Moulin de Lugny-les-Charolles
16,40 €	Pot Spectacle de Cirque des Enfants
34,80 €	Pot Concerts du GRETT
94,56 €	Divers
SOLDE FINANCIER 2018	6 734,67 €
Compte Courant	633,61 €
Livret Epargne	6 101,06 €

MEX (Suisse) - Comité de Jumelage

Nous avons accueilli nos amis de Mex à l'occasion de la fête du moulin le week-end du 4 Août.
Chaque année cette traditionnelle fête est le prétexte à nos échanges amicaux qui se font toujours dans une grande convivialité. Nous avons toujours grand plaisir à nous retrouver et avoir des nouvelles de nos connaissances de notre village jumeau.
L'heure étant aux vœux, notre souhait est que nos rencontres se perpétuent dans la joie.
Joëlle LAMBOROT

Cantine Scolaire CASBA

La CA.S.B.A ou Cantine Scolaire des Bords de l'Arconce est une association de parents d'élèves bénévoles gérant quotidiennement la confection et la distribution des repas destinés aux enfants du RPI de Saint-Julien de Civry et de Lugny les Charolles mais aussi au tout petits de la Micro crèche « Les Lucioles ».

Deux cantinières assuraient la préparation quotidienne sur place des repas des enfants du RPI depuis quelques années.
Le 30 novembre 2017, Evelyne KLING ayant pris sa retraite, et Nathalie GOUILLON ayant décidé d'entreprendre d'autres projets professionnels, Philippe DELOBEL, chef cuisinier de métier, a pris place en cuisine dès le vendredi 1er décembre 2017 à la cantine de Saint Julien de Civry, avec pour cette mission de nourrir nos enfants, toujours le même objectif de favoriser les produits locaux et bio dans l'élaboration des menus.

Le bilan financier 2018 est déficitaire car les départs conjugués de deux employés dont un pour la retraite ont entrainés des frais supplémentaires légaux en termes de charges sociales et l'association a du puiser largement dans son épargne de réserve.

Comme à l'accoutumée, il est important de rappeler que sans la contribution bénévole des parents aux diverses manifestations ainsi que les différentes aides apportées par les communes du RPI, le maintien de la Cantine Scolaire ne serait pas possible et nous ne pourrions pas maintenir cette activité dans des conditions financières acceptables.

Un grand Merci aussi aux personnes faisant don de fruits et légumes tout au long de l'année scolaire.

Durant cette année scolaire 2018/2019 nous vous proposons de nous retrouver lors des manifestations planifiées suivantes :
- 10/02/2019 : Loto à la Salle Communale de Lugny-les-Charolles
- 25/05/2019 : Soirée Pizza à Saint-Julien-de-Civry.
- Décembre 2019: Vente de Brioches et de Sapins

❖ BUREAU de l'ASSOCIATION 2018/2019 : Présidente : Delphine DUCERF
Trésorière : Jeanne HADORN
Secrétaire : Sylviane GOYARD

❖ Membres actifs : Chantal PACAUD, Mélanie CIGALA, Isabelle MALAVAS

❖ Quelques Données chiffrées :

Charges personnel 2017/18	: 35 386 €
Autres Charges fonctionnement 2017/18	: 20 841 €
Dépenses Manifestations 2017/18	: 6 853 €
TOTAL DEPENSES 2017/18	: 63 080 €
Recettes Manifestations 2017/18	: 11 206 €
Recettes Ventes Repas et Cotisations 2017/18	:36 075 €
Recettes Subventions Communes et Dons 2017/18	: 7 591 €
Virement EPARGNE de réserve	: 4 776 €
Divers	: 616 €
TOTAL RECETTES 2017/18	:60 265 €
BILAN 2017/18	:-2 815 € (Deficit)
Nombre de repas 2017/18	: 9 630 repas
Nombre de salariés 2017/18	: 1

❖ Courriel : casba@hotmail.fr Site Internet : casba-e.monsite.com

La CASBA a sollicité les Communes de Saint-Julien-de-Civry et de Lugny-les-Charolles et la Communauté de Communes Le Grand Charolais fin 2018 afin de programmer rapidement pour début 2019 le remplacement de certains matériels vieillissants qui ne sont plus adaptés à la volonté de déployer une politique qualité de préparation sur place des repas, avec des produits bio et en circuit-courts.

❖ Four Mixte Professionnel : pour des raisons pratiques, gustatives et culinaires, il y a moins de pertes lors des cuissons lentes et un four mixte est en cohérence avec la volonté d'acheter plus de viandes de qualité aux producteurs locaux. Les plats sont moins secs en cuisson vapeur, les légumes sont plus sains et vitaminés. Le travail en cuisine avec un thermostat lisible et visible permet aussi une vraie maîtrise des températures et une plus grande rapidité d'exécution.
❖ Armoire positive Professionnelle : les bacs utilisés pour stocker les parts individuelles à servir après dressage sont trop grands pour entrer dans des frigidaire domestiques (qui par ailleurs ne sont pas pris en charge par les assurances en cas de sinistre)
❖ Lave-vaisselle Professionnel : l'appareil en service date de 1998 et donne des signes de faiblesse au rinçage et ne sèche plus (et l'utilisation de torchons est interdite en cuisine collective). Les risques sanitaires existent puisque une des analyses de contrôle obligatoire de laboratoire a signalé une fois la détection d'un niveau anormal de contaminant.

Les devis préliminaires sont de l'ordre de 10 000 € pour les 3 appareils.
Les Communes ont décidé de subventions supplémentaires exceptionnelle à hauteur de 3 000 €, la ComCom Le Grand Charolais (dont la micro-crèche achète les repas de la CASBA) a voté une subvention de 2 000 € et la CASBA a choisi d'apporter 2 000 € sur sa réserve d'épargne). En parallèle les Communes verseront leur subvention annuelle de soutien dès le début du mois de Janvier 2019 pour aider à un bon niveau de trésorerie à la CASBA au moment des décisions d'achat de matériel (soit 7000 €)

Grande Salle Communale (100 à 120 places)

La Grande Salle Communale de Lugny-les-Charolles est la propriété de la Commune de Lugny qui a en charge de la maintenir dans un état de fonctionnement compatible avec son utilisation.
Elle est gérée par l'ACF – Association Communale des Fêtes -, Association privée qui gère au quotidien sa mise à disposition auprès des éventuels locataires qui en font la demande.
Pour joindre l'ACF et connaître les disponibilités de la Salle des Fêtes, un numéro de téléphone est à disposition :

Téléphone Réservation Salle : 06 52 03 78 65
Responsable : Frédéric MORIN et Frédéric SUEUR

Petite Salle Saint-Martin (30 à 40 places)

La Petite Salle St-Martin de Lugny-les-Charolles est la propriété de la Commune de Lugny qui a en charge de la maintenir dans un état de fonctionnement compatible avec son utilisation.
Elle est gérée par le Maire et le Conseil municipal qui gèrent sa mise à disposition pour les associations ou les habitants de la commune uniquement.
La Salle St-Martin vient d'être entièrement rénovée, murs, plafonds, huisserie, lumières et chauffage, ainsi que mobilier de cuisine
Pour joindre le Maire et connaître les disponibilités de la Salle St-Martin, un numéro de téléphone est à disposition :

Téléphone Réservation Salle : 06 85 73 33 13
Responsable : Patrick BOUILLON, Maire

Département de Saône-et-Loire : Très Haut Débit

Avec l'adoption d'une stratégie d'aménagement numérique visant à déployer progressivement le très haut débit sur l'ensemble des territoires non couverts par les opérateurs privés, le Département Saône-et-Loire s'est fixé comme objectifs prioritaires de redynamiser l'économie locale, encourager l'innovation industrielle, répondre aux besoins de proximité et de mobilité.

1ères améliorations des débits en 2016

Dans l'attente du déploiement très haut débit, 45 opérations de montée en débit ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale, sur des territoires disposant d'un débit internet faible :

- près de 9 000 lignes mises en service en 2016
- plus de 21 000 habitants bénéficiant désormais de l'amélioration de la qualité de leur accès internet grâce aux 212 km de fibres optiques déployées.

La Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en a bénéficié et depuis près de 3 ans, elle dispose donc d'un signal Haut débit délivré dans la nouvelle armoire de répartition installée contre le mur d'enceinte de la cour intérieure de la salle communale.

Déploiement progressif très haut débit sous maîtrise d'ouvrage départementale de 2018 à 2020

Une priorisation de l'intervention publique a été établie à l'échelle des bassins de vie selon les critères de qualité actuelle de la desserte haut débit, du nombre d'habitants au km² et de lignes téléphoniques, ainsi que des enjeux des territoires (concentration d'établissements d'enseignement et de santé, de sites administratifs et touristiques, d'espaces publics numériques, nombre d'entreprises et de salariés) afin de : · constituer un réseau de collecte départemental s'appuyant au maximum sur l'existant et déployer 96 000 prises optiques d'ici 2020 pour l'équipement des premiers sites stratégiques et foyers.

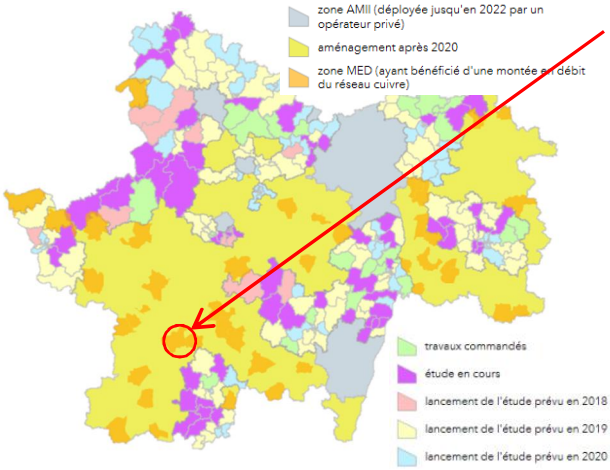

La Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, ayant obtenu dès 2016 une opération de montée en débit de son armoire de répartition apportant un signal 10 fois plus rapide, (zone orangée) le plan d'équipement complémentaire en Phase 2, des habitations, établit en 2014 (et qui vise à connecter chaque habitation à l'armoire centrale de répartition avec une fibre optique haut débit pour remplacer le fil cuivre standard) ne commencera pour elle qu'au-delà de 2022 pour des travaux programmés pour l'heure avant 2025 (Zone jaune)

En 2018 sur la carte du déploiement ci-contre, seules les habitations de la zone bleue ciel, de la zone dite AMII (c'est-à-dire que les grands opérateurs équipent à leur frais d'investissement propres sans recours au financement public) sont en passe d'être connectés au THD. Celles de la zone verte clair, sont en passe de l'être en 2019. Seules les études sont en cours pour la connexion des habitations de la zone violette.

Nouveauté : le Département redéfini actuellement la stratégie de déploiement du très haut débit dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Engagement Locaux (AMEL) pour opérer un déploiement confié à un opérateur privé (COVAGE) qui s'engage à équiper toutes les communes du périmètre phase 2 avant fin 2022.

Concrètement, la phase 2 du déploiement du très haut débit sur notre commune de LUGNY-LES-CHAROLLES va sans doute être avancé de 2025 à fin 2022.
L'entreprise COVAGE qui se porte volontaire pour le déploiement investit en lieu et place des collectivités locales (qui n'ont donc plus à en supporter le coût élevé d'investissement !).
Elle devient alors propriétaire du réseau de distribution dans l'installation duquel elle a choisi d'investir en Saône-et-Loire. Elle finance son investissement avec les Banques et rembourse son prêt en louant aux principaux grands opérateurs ORANGE NORDNET, SFR BOUYGUES et FREE ALICE les « tuyaux » numériques optiques qu'elle a installés.
Dans les plans initiaux de l'entreprise COVAGE, il est planifié que les habitations de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES seront connecté en fibre optique à l'armoire centrale du village entre 2020 et 2022.

Elections en 2019

Les élections européennes de 2019 en France se dérouleront le 26 mai 2019 afin d'élire les 79 députés européens représentant la France au Parlement européen.
Le principal changement par rapport aux élections de 2014 est l'abolition des circonscriptions régionales et le retour aux listes nationales. La France bénéficie de 79 sièges, soit cinq de plus que lors de la législature précédente.

L'Association Culture et Loisirs

Le Club « Culture et Loisirs » de LUGNY-LES-CHAROLLES rassemble depuis 1976 les retraités désirant vivre des moments de convivialité, de retrouvailles, d'amitiés, enfin pour ne pas être seuls.
Le Club compte à ce jour 48 adhérents et cette année, 2 de nos adhérents ont dû être accueillis en maison, ce que nous regrettons.

Nous nous retrouvons pour passer un après-midi avec jeux (cartes et autres)
Le DERNIER JEUDI du mois, dès 14H00 à la Salle Communale Saint-Martin.

ACTIVITES effectuées en 2018 :

JANVIER	: Assemblée Générale de l'Association et Dictée à Lugny
FEVRIER et MARS	: Dictées au Canton et à l'Arrondissement
AVRIL	: Journée POTEE avec les clubs environnants.
MAI	: Assemblée Générale de la Fédération 71 à VERDUN-SUR-LE-DOUX.
JUIN	: Sortie d'une journée avec voiture individuelle, Visite du musée des postes de radio transistors à PALINGES, Repas auberge de Digoine à Palinges, Visite de ma Briqueterie à CIRY-LE-NOBLE, Petit Gouter au bord du lac de Palinges.
AOÛT	: Soirée Concert de André RIEU, retransmis au Cinéma TIVOLI à CHAROLLES.
SEPTEMBRE	: Nous avons été accueillis au Club de CHANGY.
NOVEMBRE	: Repas de Noël à l'Hôtel du Champ de Foire à PARAY-LE-MONIAL.
DECEMBRE	: Fête de Noël au Club à la Salle Saint-Martin de Lugny.

AGENDA MANIFESTATIONS 2019 :

21 JANVIER	: Dictée à LUGNY-LES-CHAROLLES
31 JANVIER	: Assemblée Générale de l'Association à LUGNY-LES-CHAROLLES
18 FEVRIER	: Dictée du Canton de CHAROLLES
11 AVRIL	: POTEE à la Grande Salle Communale de LUGNY-LES-CHAROLLES
22 MAI	: Assemblée Générale de la Fédération de Saône-et-Loire à GENELARD.
MAI/JUIN	: Sortie en Voiture pour découvrir la Région
26 SEPTEMBRE	: Réception du Club de Changy
ENVISAGE	: Sortie Spectacle, Visites Musées / Artisans

BUREAU 2018 de L'ASSOCIATION « CULTURE et LOISIRS »

Présidente	: Bernadette RAVAUD
Vice-Président	: Joseph BERNIGAUD
Trésorier	: Henri PACAUD
Trésorier Adjoint	: Maurice LORIOT
Secrétaire	: Elisabeth GENETIER
Secrétaire-Comptable	: Madeleine DELORME

L'association Communale des Fêtes

ACF Lugny Les Charolles

L'association communale des fêtes a commencé l'année avec 9 membres.
Le bureau 2018 se compose ainsi :
Président : Anthony LAUFERON
Trésorier : Timothé LABAUNE
Secrétaire : Jacqueline THEREAU

Nous avons commencé cette année par la sortir ski le Samedi 3 février mais malheureusement nous n'avons pas pu partir car le bus était pas rempli, mais nous avons quand même fait le repas du soir qui et la fameuse tartiflette. Tous ceux qui le désirait se sont retrouvés à partir de 19h30 à la salle des fêtes pour passer une bonne soirée autour d'une tartiflette.
La soirée c'est fini tard dans la nuit et tout le monde a passé un agréable moment.

Le Dimanche 17 juin a eu lieu dans le parc du château le repas habituel de la journée à la campagne pour partager de bons moments et avec le beau temps qui était de la partie. Nous étions nombreux à venir déguster le jambon et le mouton cuit à la broche. L'après-midi s'est poursuivi entre jeux de cartes, jeux de boules ou balades ou le jeu gonflable qui a plu a tout le monde.

La 41ième fêtes campagnarde a au lieu le samedi 15 septembre et le dimanche 16 septembre. Notre plus grande manifestation réunissant tous les habitant disponibles de la commune du plus petit au plus grand pour accueillir le public des communes alentours.
Tous les bénévoles participèrent au bon déroulement de la fête du montage de l'infrastructure le samedi matin au service du samedi soir et du dimanche et en passant par la tenue des stands de l'après-midi.
Cette année nous avons eu un magnifique temps tout le week-end ce qui a fait plaisir à tout le monde est la fête fut grandiose.
Le samedi soir le public était au rendez-vous et nous avons servi environ 700 repas qui s'est suivi par le bal des jeunes animé par « Aérodynamique ». Il y a eu un grand public qui a dansé et fait tourner la buvette.
Le dimanche matin il y a eu la messe à 10h30 suivie de l'apéritif comme tous les ans.
L'après-midi nous avons fait venir un ancien champion de France de moto trial qui nous a fait un spectacle. Grâce à ce spectacle le public était au rendez-vous pour faire marcher les animations et les buvettes et environ 700 personnes sont venues manger notre fameuse potée. Puis la soirée s'est terminée avec l'orchestre Jean François LABAUNE qui a fait valser les danseurs.

Le Bureau et le Président de l'ACF remercient encore tous les membres du comité et tous les bénévoles qui donnèrent la main sans compter durant ce week-end est nous espérons avoir le même temps l'année prochaine
Cette année le repas de remerciement de la fête a eu lieu le Dimanche 3 novembre. Tous les bénévoles se sont retrouvée pour déguster un très bon repas préparé par les membres du comité.

En cette fin d'année 2018 nous disons en revoir à Jéremi OLIVERA DA COSTA qui après avoir passé quelques années au bureau de l'ACF, a souhaité prendre du recul, en les remerciant de leur dévouement.

Les manifestations pour 2019 sont déjà programmées aux dates suivantes :

2 février 2019	: Soirée tartiflette
13 avril 2019	: Sortie au « PAL »
16 juin 2019	: Dimanche à la campagne
14 et 15 septembre 2019	: Fête campagnarde
2 Novembre 2019	: Repas de remerciement

A partir de l'année prochaine la location de la salle et du matériel sera gérée par Fréderic MORIN et Fréderic SUEUR au 06 52 03 78 65

Ramassage des Ordures et Tri Sélectif

La Mairie rappelle à ses nouveaux habitants que la Commune ne dispose pas d'un ramassage des Ordures Ménagères en porte à porte, mais a mis en place sous la tutelle de la Communauté de Commune Le Grand Charolais (CCLGC), qui en a désormais la compétence et la police, un dispositif basé sur le tri sélectif organisé autour de plusieurs points de collecte répartis sur le territoire de la Commune

Les containers pour collecter les déchets ménagers périssables sont répartis dans tous les hameaux de la commune. Ils sont collectés chaque semaine par le prestataire annuel désigné, et le jour de collecte des Bacs OM est le JEUDI matin

TOUTES LES SEMAINES
DES COMPORTEMENTS NON CIVIQUES
SONT RELEVES SUR LES LIEUX
DE POINTS DE COLLECTES DE LA COMMUNE

Malgré des rappels systématiques dans les bulletins communaux, le tri sélectif sur les emplacements de collecte communaux pose toujours des problèmes.

Il appartient à chacun d'entre nous de se responsabiliser sur les règles communes de collecte :

POSSEDER CHEZ SOI UNE POUBELLE ORDURES MENAGERES (OM) AVEC SACS POUBELLES AMOVIBLES ET LIENS POUR LES REFERMER UNE FOIS PLEINES.

NE METTRE DANS LA POUBELLE OM QUE LES ORDURES MENAGERES NON RECYCLABLES

JETER EVENTUELLEMENT TOUS LES DECHETS ORGANIQUES DANS UN ESPACE COMPOST CHEZ SOI

TRIER CHEZ SOI (ET EN DEHORS DE LA POUBELLE OM) SELON UN MODE ET UNE ORGANISATION DE SON CHOIX TOUS LES DECHETS RECYCLABLES

- LE PAPIER des JOURNAUX, des PROSPECTUS, de LETTRES
- LE VERRE BOUTEILLE (sans Bouchons ni Capsules) et BOCAUX (sans couvercle)
- LE PLASTIQUE des BOUTEILLES et FLACONS (Jus de fruit, Eaux, Cubi, Lait…)
- LE PLASTIQUE des PRODUITS d'ENTRETIEN ou TOILETTE
- LA CARTONETTE PETITS EMBALLAGES MENAGERS (Céréales, Lessive, Gâteaux…)
- LES BRIQUES ALIMENTAIRES TETRA PAK (Lait, Jus de fruits, Soupe...)
- LE METAL des CANNETTES, CONSERVES, AEROSOLS, BARQUETTE, COUVERCLES

JETER LES SACS POUBELLES OM FERMÉS et LIES DANS LES GRANDS BACS DE COLLECTE ORDURES MENAGERES QUI SONT RAMASSES CHAQUE SEMAINE POUR ETRE ENTERRES AU FRAIS DU CONTRIBUABLE.

JETER LE PAPIER TRIÉ DANS LE CONTAINEUR PAPIER COLLECTÉ TOUS LES TRIMESTRES POUR ETRE RECYCLÉ ET VALORISÉ ET VENDU AUX ENTREPRISES DE RECYCLAGE

JETER LE VERRE TRIÉ DANS LE CONTAINEUR VERRE COLLECTÉ TOUS LES TRIMESTRES POUR ETRE RECYCLÉ ET VALORISÉ ET VENDU AUX ENTREPRISES DE RECYCLAGE

JETER LE PLASTIQUE, CARTONETTE, ET METAL TRIÉ DANS LE CONTAINEUR PLASTIQUE COLLECTÉ TOUS LES TRIMESTRES POUR ETRE RECYCLÉ ET VALORISÉ ET VENDU AUX ENTREPRISES DE RECYCLAGE

TOUS LES AUTRES DECHETS SONT A EMMENER EN DECHETTERIE INTERCOMMUNALE SOIT A CHAROLLES, PARAY-LE-MONIAL, OU DIGOIN DANS DES BENNES SPECIALES

- DECHETS VERTS
- GROS CARTONS D'EMBALLAGE
- METAUX
- BOIS
- GRAVATS

CONTENEURS JAUNES

Les bouteilles et flacons en plastique

avec bouchons

Bouteilles d'eau, de jus de fruits, de sodas, bouteilles de lait

Bouteilles de produits d'entretien, flacons de produits de toilette…

Cubitainers de vins et bidons en plastique

Les briques alimentaires

Briques de lait, de jus de fruit, de soupe

Les cartons et cartonnettes

Boîtes de céréales, de gâteaux, de lessive

Les boîtes métalliques vides

Boîtes de conserve, de boissons et bidons de sirop, barquettes en aluminium et aérosols

Les interdits

Pots de produits laitiers, couches-culottes, bouteille d'huile plastique, boîtes en carton salis, barquettes polystyrène, boîtes métalliques contenants des restes, suremballages, sacs, films en plastique

CONTENEURS VERTS

Les bouteilles en verre

Bouteilles sans bouchons ni capsules

Bocaux en verre

Bocaux de conserve,
Pots sans couvercles

Les interdits

Capsules

Bouchons

Couvercles

CONTENEURS BLEUS

Journaux, magazines, prospectus

Les interdits

Papiers gras ou salis, l'emballage des prospectus

Album photo 2019 du Village (par Marie-Anne GERBE)

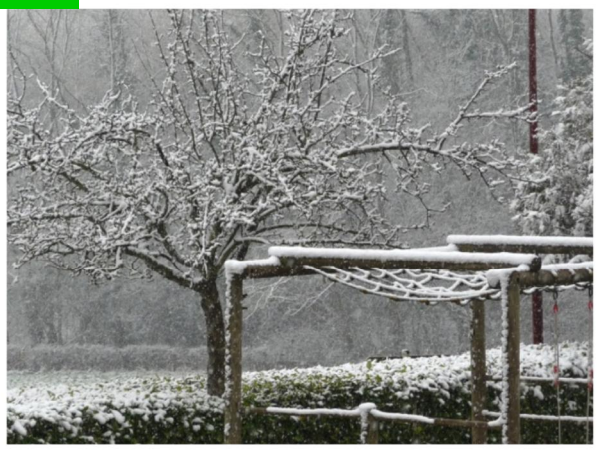

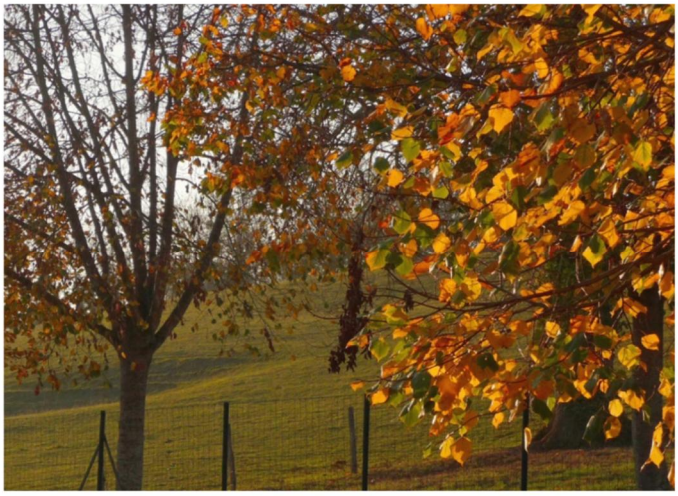

Je donne mon Sang…

L'Amicale pour le Don du Sang Bénévole de CHAROLLES et de son canton organise une demi-douzaine de collecte de sang par an :

Salle des Près Fleuris
Résidence de Personne Agées
71120 CHAROLLES

Mise à disposition gracieusement par la Communauté de Commune du Charolais.

Les prochaines collectes pour l'Année 2019 sont planifiées aux dates suivantes :

Mardi 22 JANVIER 2019	de 09h00 à 13h00
Mardi 19 MARS 2019	de 09h00 à 13h00
Mardi 21 MAI 2019	de 09h00 à 13h00
Mardi 23 JUILLET 2019	de 09h00 à 13h00
Jeudi 01 AOÛT 2019	de 09h00 à 13h00
Mardi 17 SEPTEMBRE 2019	de 09h00 à 13h00
Mardi 19 NOVEMBRE 2019	de 09h00 à 13h00

Président Amicale :
Thierry BOUILLON
Pignières 71120 CHANGY
Téléphone : 03 85 24 18 16
Courriel : thierrybouillon71@gmail.com

RECEVEUR \ DONNEUR	O-	O+	B-	B+	A-	A+	AB-	AB+
AB+	●	●	●	●	●	●	●	●
AB-	●		●		●		●	
A+	●	●			●	●		
A-	●				●			
B+	●	●	●	●				
B-	●		●					
O+	●	●						
O-	●							

Si le bilan annuel 2018 de la collecte reste satisfaisant, il n'en est pas moins vrai que le nombre de donneurs diminue d'année en année.
Une baisse régulière que l'on doit à une démobilisation de certains donneurs, mais également à des mesures sanitaires de plus en plus restrictives. Des restrictions qui toutefois permettent à la France d'avoir la meilleure qualité de sang du monde..

Je donne de mon Temps…

Même si le nombre de donneurs baisse d'année en année, la survie de l'Amicale n'est pas menacée par cette baisse d'acteurs du don volontaire et bénévole, mais elle l'est beaucoup plus par le manque cruel de bénévoles au sein de l'Amicale chargé simplement de l'Organisation des Collectes. Le Président Thierry BOUILLON fait donc un nouvelle fois appel à l'altruisme de chacun pour renforcer sa toute petite équipe de bénévoles qui se réduit d'année en année **dramatiquement**.

La charge de travail de participation n'est pas énorme : 5 fois par an, le besoin est de 2 à 3 personnes pour installer la salle la veille au soir, et le jour de la collecte, de 3 à 4 personnes pour l'organisation du secrétariat de la collecte, la préparation et le service des collations servies, et le rangement de la salle.
L'ambiance est conviviale et permet à chacun de s'enrichir dans le partage et la chaleur humaine, dans des tâches faciles à réaliser pour tout un chacun. Actif, retraité, donneur ou pas, proposez votre aide ponctuelle à l'Amicale, vous êtes le bienvenu !

Renseignements Pratiques 2019

Mairie de LUGNY-LES-CHAROLLES

Secrétariat. 03 85 88 32 10
Fax 03 85 24 24 18
Courriel : mairie.lugnylescharolles@orange.fr
Permanences Secrétariat Hebdomadaires :
LUNDI : 16:00 à 18:30
MERCREDI : 14:00 à 17:30

Permanences du Maire : Sur Rendez-Vous
Téléphone 06 85 73 33 13
Courriel : p.bouillon@lugny-les-charolles.net

Salles Communales

Grande Salle Communale 03 85 24 26 39
Réservation. 06 52 03 78 65
Auprès de Frédéric MORIN ou Frédéric SUEUR

Petite Salle Communale Saint-Martin
Réservation. 03 85 88 37 15
Auprès de Patrick BOUILLON, Maire

Visites du Moulin de Lugny

Réservation. 03 85 88 30 73
Auprès de Jean LAUVERNIER, Secrétaire
Courriel : lauvernier.j@orange.fr

Associations de LUGNY-LES-CHAROLLES

Association Communale des Fêtes
Président . . . . . Anthony LAUFERON
Téléphone 06 88 01 87 68

Association Culture et Loisirs
Présidente . . . . . Bernadette RAVAUD
Téléphone 03 85 88 30 64

Association Les Amis du Moulin de Lugny
Président. . . . . Joseph BERNIGAUD
Téléphone 03 85 70 93 61

Association des As (des Joueurs de Cartes)
Président. . . . . Franck DELORME
Téléphone 06 07 12 01 68

Association Lugny en Forme
Présidente . . . . . Blandine DELORME
Téléphone 03 85 88 30 41

Association Les Chasseurs de Lugny
Président. . . . . Michel BOUILLON
Téléphone 03 85 81 07 76

Comité de Jumelage avec Mex-en-Vaud (Suisse)
Président. . . . . Joëlle LAMBOROT
Téléphone 03 85 88 39 71

Communauté de Communes

Communauté de Communes
LE GRAND CHAROLAIS

32, Rue Louis Desrichard
71600 PARAY-LE-MONIAL

Tel : 09 71 16 95 95
Fax : 09 71 16 95 97

Courriel : contact@legrandcharolais.fr

Site Internet : http://www.legrandcharolais.fr

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PETR Pays CHAROLAIS-BRIONNAIS

7, Rue des Champs Seigneurs
71600 PARAY-LE-MONIAL

Tel : 03 85 25 96 36
Fax : 03 85 81 13 36

Courriel : contact@legrandcharolais.fr

Sites Internet : http://www.charolais-brionnais.fr
http://www.economiecharolaisbrionnais.fr
http://www.sinstallerencharolaisbrionnais.fr

Agenda des Manifestations 2019

Samedi 05 Janvier	Vœux du Maire	Municipalité
Lundi 21 Janvier	Dictée	Club Culture & Loisirs
Dimanche 27 Janvier	Concours Manille (am)	Amicale Scolaire
Dimanche 27 Janvier	Saucisson Patates (soir)	Amicale Scolaire
Samedi 02 Février	Soirée Tartiflette	Comité des Fêtes ACF
Dimanche 10 Février	Loto (Salle Hautefond)	Cantine Scolaire
Mars	Néant	
Dimanche 07 Avril	Marche des Tartines	Amicale Scolaire
Jeudi 11 Avril	Potée à Lugny	Club Culture & Loisirs
Dimanche 13 Avril	Sortie au PAL	Comité des Fêtes ACF
Samedi 25 Mai	Soirée Pizza	Cantine Scolaire
Mai/Juin	Sortie Voiture	Club Culture & Loisirs
Dimanche 16 Juin	Dimanche à la Campagne	Comité des Fêtes ACF
Juillet	Néant	
Samedi 03 Août	Fête du Moulin	Amis du Moulin
Samedi 14 Septembre	Soirée Pavé Charolais	Comité des Fêtes ACF
Dimanche 15 Septembre	42iè Fête Campagnarde	Comité des Fêtes ACF
Jeudi 26 Septembre	Interclub Lugny-Changy	Club Culture & Loisirs
Samedi 19 Octobre	Repas des Anciens	C.C.A.S.
Samedi 02 Novembre	Repas Remerciement Fête	Comité des Fêtes ACF
Décembre	Néant	
Chaque Dimanche Matin	Jeux de Cartes	Club des As en 2000
Dernier Jeudi du Mois	Réunion des Ainés	Club Culture & Loisirs